



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 30 OCTOBRE 1997

www.lesoleil.com

Le legs de René Lévesque

«C elui qui nous quitte fait partie de la courte liste des libérateurs de peuples. L'Histoire l'écrira». C'est en ces termes que Félix Leclerc avait salué le départ de René Lévesque, le 27 septembre 1985. Ce soir-là, 3000 militants péquistes s'étaient réunis à l'aréna Maurice-Richard, dans l'est de Montréal, pour faire leurs adieux au «père fondateur», qui quittait définitivement la scène politique.



Michel David

MDavid@lesoleil.com

Quand il est décédé, deux ans plus tard, c'est ce Lévesque-là que la mémoire collective a choisi de retenir. C'est encore au «libérateur» dont parlait Félix qu'on rendra hommage cet après-midi à la cathédrale Notre-Dame de Québec.

À l'automne 1985, les choses étaient cependant beaucoup moins claires. À l'aréna Maurice-Richard, Lévesque lui-même n'avait pas caché son amertume, quand on lui avait remis une carte à vie du PQ, accompagnée d'une somme de 25 000 \$ pour s'offrir un long voyage en Europe.

«Ce que vous venez de me signifier, je pense, c'est : ne partez pas sans elle, mais partez», avait-il lancé. Sur le plancher, on avait ri jaune, parce que c'était vrai.

En 1985, Lévesque n'avait pas caché son amertume

Moins d'un an auparavant, six de ses ministres, Jacques Parizeau en tête, avaient démissionné parce qu'il avait parlé à l'imparfait de la souveraineté «à laquelle nous croyions».

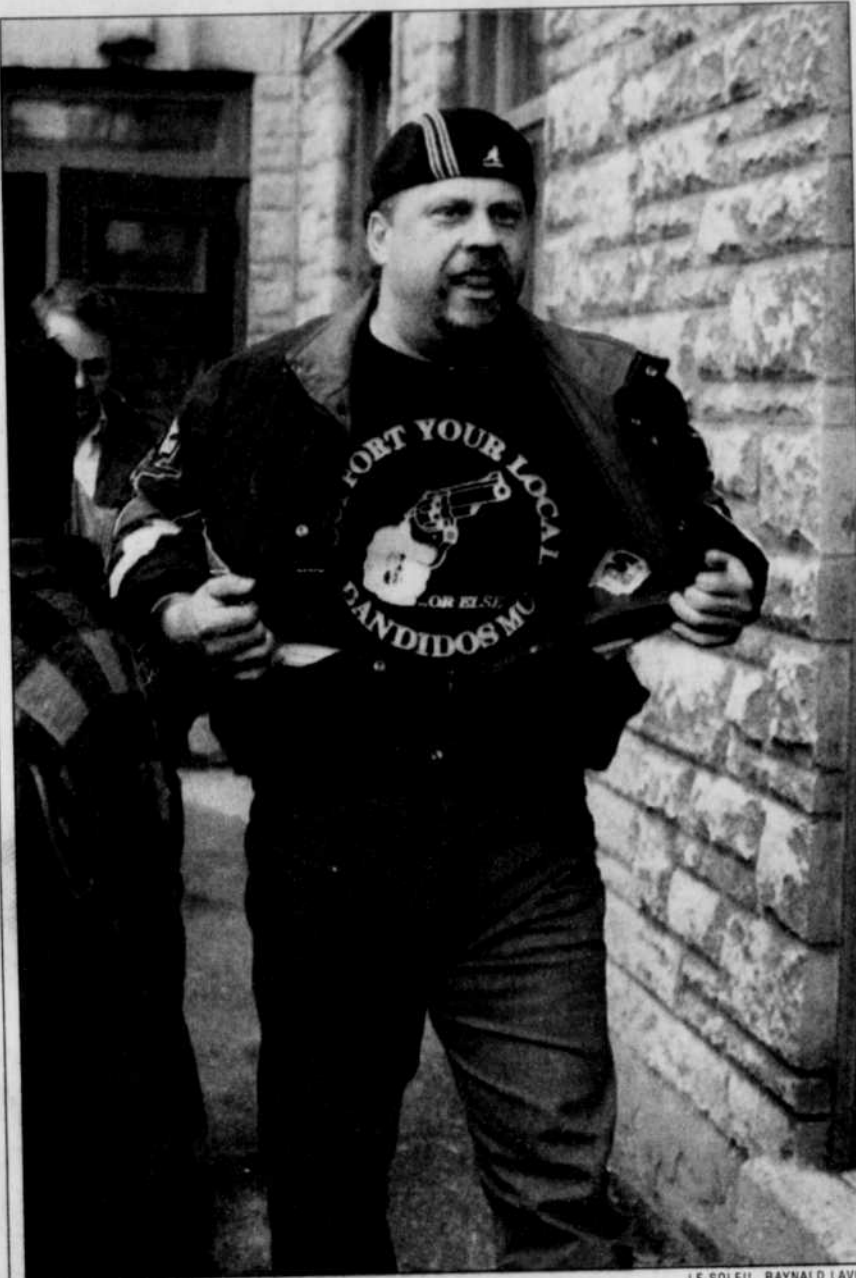
Au congrès spécial de janvier 1985, 500 militants «orthodoxes» dirigés par Camil Laurin avaient quitté avec fracas le Palais des congrès de Montréal, laissant le champ libre aux «affirmationnistes» de Pierre Marc Johnson.

Au cours d'une entrevue qu'il m'avait accordée deux mois plus tard, le docteur Laurin avait tenu des propos très durs à l'endroit de son vieil ami Lévesque.

Il l'accusait d'être prêt à sacrifier le projet souverainiste en échange d'un accord avec Brian Mulroney, qui effacerait sa cuisante défaite de 1981 aux mains de Pierre Elliott Trudeau.

«Entre l'indépendance à long terme et le souci, à 62 ans, de retaper son image pour la dernière fois, il est bien possible qu'il ait choisi les livres d'histoire», avait-il dit.

Voir LEGS en A2 ►



Haut gradé de l'organisation de Montréal, Richard Lagacé a été accusé de possession de drogue.

PENSION ALIMENTAIRE

Le revenu non imposable d'un Indien ne suffit pas

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — La pension alimentaire que verse un Indien ne peut être fixée uniquement en fonction de ses revenus non imposables. Il faut plutôt bonifier son revenu jusqu'à l'équivalent du revenu imposable d'un contribuable, et fixer ensuite la pension en fonction de celui-ci.

C'est ce que vient de décréter le juge Ross Goodwin, de la cour supérieure, dans un jugement concernant deux Indiens de Sept-Îles. Il s'agit d'une première en ce genre puisque aucune des deux avocates en présence n'avait de jurisprudence pertinente à soumettre au magistrat.

Les deux ex-conjoints, dans cette cause, ont deux enfants âgés de six et cinq ans. Le jugement accordant leur garde à la mère a été rendu en septembre.

Le père travaillant pour un conseil de bande touche un revenu de 24 661 \$, non imposable. Or, pour la fixation de la pension alimentaire, la mère réclamait que le revenu soit non

seulement le salaire reçu, mais que ce montant soit bonifié de l'équivalent de l'impôt fédéral et provincial à payer par un contribuable. En conséquence, elle demandait au tribunal d'attribuer un revenu de 35 152 \$ à Monsieur.

À cette fin, une expertise a été effectuée par un comptable agréé. Celui-ci a confirmé que, pour obtenir le revenu net de Monsieur, un contribuable dont le revenu est imposable doit gagner 35 152 \$ par année.

Accédant à la requête de la mère et s'appuyant sur les tables qui déterminent la part du parent payeur, le juge Goodwin fixe donc la pension alimentaire à 484 \$ par mois. Toutefois, souligne le magistrat, il ne tient pas compte d'autres avantages dont peut bénéficier le père en sa qualité d'Indien inscrit, tels le non-paiement ou le remboursement de taxes à la consommation.

Le juge fixe la pension à 484 \$ par mois

LE QUÉBEC

Communes

Le Bloc veut la tête du directeur du pénitencier

PAGE A 9

CS linguistiques

Une délégation québécoise plaidera sa cause demain à Ottawa

PAGE A 11

LE MONDE

États-Unis

Accrochage entre Bill Clinton et le président chinois Jiang Zemin

PAGE A 17

CONTRE-ATTAQUE DE L'AVOCAT DES ROCK MACHINE

Opération abusive

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Réclamé pour assurer la défense de trois Rock Machine de Montréal arrêtés mardi soir au réputé restaurant l'Astral, de l'hôtel Loews Le Concorde, le criminaliste Jean Dury estime que la rafle menée par les policiers de Québec est une «opération illégale et abusive» qui risque de les amener à «fouiller n'importe qui, *at large*, dans l'avenir.»

L'homme de loi qui, dans le passé, a soutenu l'ancien réalisateur de Radio-Canada, Gilles Perron, dans les deux procès qui lui avaient été intentés pour le meurtre de sa femme, Michèle, le 15 décembre 1987, s'est présenté devant le juge Laurent Dubé, hier après-midi, à invoqué la Charte des droits et libertés et réclamé la présence en cour, cet après-midi, de l'enquêteur qui a coordonné la descente policière.

«On n'est pas aux États..., fustigeait M^r Dury devant les journalistes. Je trouve ça dangereux ce qui se passe. S'ils font ça (la fouille des gens) avec des

Voir OPÉRATION en A2 ►

AUTRES TEXTES

- 30 minutes d'angoisse Page A3
- La liste des convives Page A3

Choc culturel



Des guerriers swazis se plient de bonne grâce au test du détecteur de métal, armes à la main, à l'occasion de la visite du prince Charles. Cette scène incongrue a été croquée hier en Afrique du Sud.

Faire avec du vieux

La STCUQ est à la recherche de 50 autobus usagés

GUY BENJAMIN
Le Soleil

QUÉBEC — Parce que les autobus neufs ne sont pas fiables, la Société de transport de la communauté urbaine se tourne vers les autobus usagés. Elle est à la recherche de 50 véhicules.

Le conseil d'administration de la STCUQ a adopté, hier, un règlement d'emprunt de 2225 000 \$ pour l'achat d'autobus usagés, au coût moyen de 45 000 \$ chacun, afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de la clientèle. Le président de la STCUQ, M. Claude Larose, a expliqué que la compagnie de transport recevra tout de même dix autobus neufs de la compagnie Nova Bus, parce

qu'il fut impossible d'annuler le contrat. Mais la commande de 35 véhicules neufs pour 1998 a pu être annulée.

La STCUQ doit augmenter sa flotte de véhicules de 488 à 495 autobus, compte tenu d'une hausse de l'achalandage de 5 %. Comme plusieurs autobus arriveront l'an prochain au terme de leur vie utile, ce sont 50 autobus qu'il faut se procurer. Ce n'est pas la première fois que la STCUQ opte pour des véhicules usagés. Au moins deux véhicules achetés à la commission de transport de la ville de San Diego roulent actuellement à Québec. Les véhicules usagés que recherche la STCUQ doivent avoir une durée de vie

Voir STCUQ en A2 ►

La société recevra tout de même 10 Nova Bus

LA MÉTÉO



Maximum 5, Minimum -4

Nuageux avec éclaircies, suivi d'un dégagement. Demain, probabilité d'averses de neige. Détails page C 2

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, NO 299
FLORIDE, 1,65 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS 5 T.P.S. T.V.Q.

MIDLAND WALWYN
5%*
3 ans - 5 nov. 2000
B. C. MUNICIPAL FINANCE
cote AAA
Appelez 1 800 463-8317 ou 652-8011
*Taux peut varier, sous réserve des disponibilités.
Membre - FCPE

STCUQ Fiabilité

Suite de la Une

d'au moins huit ans.

On sait que la STCUQ a déploré à plusieurs reprises le manque de fiabilité des autobus à plancher bas fabriqués par Nova Bus. Les bris sont tellement fréquents que la STCUQ doit affecter quatre mécaniciens à temps plein uniquement pour l'entretien des 35 autobus achetés en 1996. Le modèle de 1997 n'est pas plus fiable.

La société de transport a donc décidé d'attendre que Nova Bus améliore son produit avant de commander d'autres autobus neufs. L'achat des véhicules usagés décrété hier demandera un règlement d'emprunt total 2 358 000\$, parce qu'il faut ajouter notamment des frais de financement, d'émission d'obligations et d'inspection de 108 000\$.

C'ÉTAIT HIER

1991 — Ouverture à Madrid, en Espagne, de la conférence de paix sur le Moyen-Orient.

1985 — Trente jours après avoir été enlevés par des hommes armés, trois membres du personnel de l'ambassade soviétique à Beyrouth sont relâchés dans le quartier musulman de la capitale libanaise.

1983 — Premières élections en Argentine depuis dix ans.

1982 — Des incidents provoqués par une secte musulmane dissidente dans le Nord-Est du Nigeria font 350 morts, dont 100 policiers.

1978 — Chute importante du dollar sur les marchés des changes ; l'or fait un bond de 11 \$ l'once.

1974 — Fusiliers-marins et policiers hollandais donnent l'assaut à la chapelle d'une prison, près de La Haye, et libèrent 15 otages qui étaient aux mains de détenus depuis quatre jours.

1971 — Le *Toronto Telegram* publie son dernier numéro après 95 ans d'activité.

1938 — La panique s'empare d'une partie de la population lors de la mise en scène de « La guerre des mondes » de H.G. Wells, par Orson Welles. L'histoire de l'invasion de la terre par les Martiens est prise au sérieux par de nombreuses personnes.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 29-10-97

0-5-2

8-3-0-4

6/49

tirage du 29-10-97

1-20-23-31-34-44

(complémentaire)

24

EXTRA

506439

QUÉBEC 49

tirage du 29-10-97

11-14-26-31-32-37

(complémentaire)

19

BANCO

tirage du 29-10-97

5-7-10-12-13-19-22-23-24-32-39

45-48-53-54-58-59-60-61-66

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 8

Le Québec et le Canada 9 à 16

Le Monde 17

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 12

Bourses 6 et 7

Opinions 10 et 11

CAHIER C

Le Monde Magazine 1 et 2

Arts et spectacles 3 à 10

Votre agenda 4

Ce soir à la télé 2

Annonces classées 5 à 7

Décès 7 et 8

CAHIER D SPORTS

Carl Tardif 1

André-A. Bellemare 5

Statistiques 4

Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344

1-800-463-2362

Annonces classées 686-3311

Carrières et Professions 686-3270

Internet www.lesoleil.com

Promotion 686-3342

Publicité Détaillants 686-3435

Publicité Générale 686-3270

Rédaction 686-3394

Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-9730

Un dernier voyage



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

L'autocar dans lequel prenaient place les victimes de la tragédie des Éboulements a été transporté hier soir à Québec par une équipe du ministère des Transports. Il a fallu deux heures pour placer le bus sur la remorque et autant pour le conduire dans un entrepôt qu'on lui réservait à L'Ancienne-Lorette. C.V.

LEGS Pour la légende

Suite de la Une

Le projet d'accord constitutionnel que le gouvernement Lévesque avait rendu public en mai 1985 allait plus loin que les accords du lac Meech ou de Charlottetown, dans la mesure où il supposait la reconnaissance constitutionnelle du «peuple» québécois.

Il a rapidement pris le chemin des archives, mais on peut quand même se demander ce qui serait advenu du projet souverainiste, si une entente avait réellement été conclue. Lévesque serait peut-être devenu un nouveau «Père de la confédération»!

Pour la légende, il est évidemment préférable de croire qu'il voulait faire la preuve de l'impossibilité de renouveler le fédéralisme à la satisfaction du Québec, comme l'échec de Meech allait le démontrer cinq ans plus tard, mais était-ce bien le cas?

Chose certaine, Lucien Bouchard n'a rien inventé en matière de «virage». À peine six mois avant de prendre son «beau risque», Lévesque déclarait en entrevue au SOLEIL qu'à la

prochaine élection générale, l'enjeu allait être «dramatiquement clair». Cette fois, un vote pour le PQ serait bel et bien un vote pour l'indépendance.

Il est très possible que Lévesque ait perdu la foi à cette époque. D'ailleurs, il n'était pas le seul. Méfiez-vous de ceux qui assurent n'avoir jamais douté. Au milieu des années 80, il n'y en avait qu'une poignée.

De toute façon, l'important n'est pas là. La grande contribution de Lévesque est d'avoir fait de la souveraineté une option légitime et démocratique, alors que la majorité des Québécois en doutaient.

Avant lui, elle faisait peur. À tort ou à raison, plusieurs l'assimilaient aux bombes du FLQ. Avec lui, les Québécois ont appris, sinon à la souhaiter, du moins à l'apprivoiser.

On lui doit en grande partie la remarquable sérénité dans laquelle se déroule depuis 30 ans un débat aussi potentiellement explosif. Qu'on soit souverainiste ou fédéraliste, il faut lui en être reconnaissant.

OPÉRATION Entrée en trombe

Suite de la Une

Bandidos ou des Rock Machine, peu importe le groupe, ils vont le faire avec qui la prochaine fois?

Les trois motards que représente l'avocat, Stéphane Carrière, Stéphane Corbell et Simon Lambert, font partie d'un groupe de six contre qui des accusations criminelles ont été portées, la plupart pour avoir eu une arme en leur possession. Les six hommes, dont Richard Lagacé et Denis Belleau, deux membres «en règle» des Rock Machine, s'étaient réunis avec 19 autres individus au Concorde pour un repas qui, de l'avis des policiers, démontre que le groupe est proche de passer officiellement dans le giron des Bandidos, la principale organisation rivale des Hell's Angels.

Deux Bandidos importants participaient d'ailleurs à cette soirée Rock du Concorde: George Wegers, le vice-président national des Bandidos aux États-Unis et Jan «Clark» Jensen, un motard d'origine canadienne membre du groupe d'élites de la même organisation en Suède. Ancien Hell's Angel, Jensen peut circuler librement dans toute la communauté européenne grâce à l'ajout, à ses documents, de la nationalité suédoise.

Wegers sera conduit aujourd'hui devant la Commission d'immigration et du statut de réfugié où l'on réclamera son expulsion du Canada. Membre des Bandidos de Bellingham, dans l'État de Washington, le vice-président des motards américains a été mêlé, en septembre, aux négociations qu'ont tenues Bandidos et Hell's Angels de la Scandinavie pour l'établissement d'une trêve dans cette partie de l'Europe. Les agents de l'immigration l'accusent d'être entré illégalement au pays pour avoir caché ses nombreux antécédents en matière de possession et de trafic de cocaïne.

À la police de Québec, comme au sein de Carcajou, l'organisation qui traque les motards criminels, on se réjouissait hier de cette razzia, même si d'aucuns ont jugé dangereuse l'arrivée en trombe des policiers dans le renommé restaurant.

«C'est rare qu'on peut ramasser d'une claque tous ceux qui sont en train de former une nouvelle organisation de motards», insistait un policier au SOLEIL. «Ces gens-là affichaient tous leurs attributs. Ils avaient leurs bijoux et leurs chandails et voulaient montrer qu'ils étaient dans la phase terminale de leur période d'évaluation pour l'obtention du statut de Bandidos.»

L'amalgame des 25 individus rassemblés pour ce repas à grands frais est d'ailleurs impressionnant: derrière leur statut officiel au sein des Rock Machine, ils ont un passé qui en dit long. Un premier, Michel Patry, a commis un meurtre et a lui-même été victime d'une tentative d'assassinat. Deux autres, Frédéric Faucher, l'homme qui ambitionne de devenir le premier président des Bandidos à Québec, et André Sauvageau ont été condamnés pour avoir comploté le meurtre d'un motard des Evil's Ones, une bande reliée aux Hell's Angels. Raymond Lareau a, pour sa part, été blessé quand le numéro 2 de l'organisation, Renaud Jomphe, s'est fait mitrailler dans un restaurant de Verdun en octobre 1996. Stéphane «Bull» Corbell, l'homme qui, depuis son arrestation s'amuse à cracher sur les journalistes, chaque fois qu'il en croise un, est le chauffeur de Paul «Sasquash» Porter, un des plus importants membres de l'organisation des Rock Machine. Porter, avant de se faire tirer, en mai, devait accompagner en Suède Fred Faucher et Richard Lagacé (arrêté hier pour possession de stupéfiants) dans les premiers contacts qu'ils ont eus pour passer aux Bandidos. Accusé récemment d'entreposage illégal de munitions, Yvon Bédard était, comme Corbell, un pilier de l'ex-café Bagdad, un bar de Limoilou fermé par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

En obtenant leur mise en liberté, hier, Lagacé et Belleau se sont engagés à ne rencontrer aucun de ceux qui participaient au repas de mardi soir. Il leur est aussi interdit de fréquenter le nouveau local des Rock Machine, chemin de la Grande-Ligne, à Stoneham.

LE TRENTE ET UN

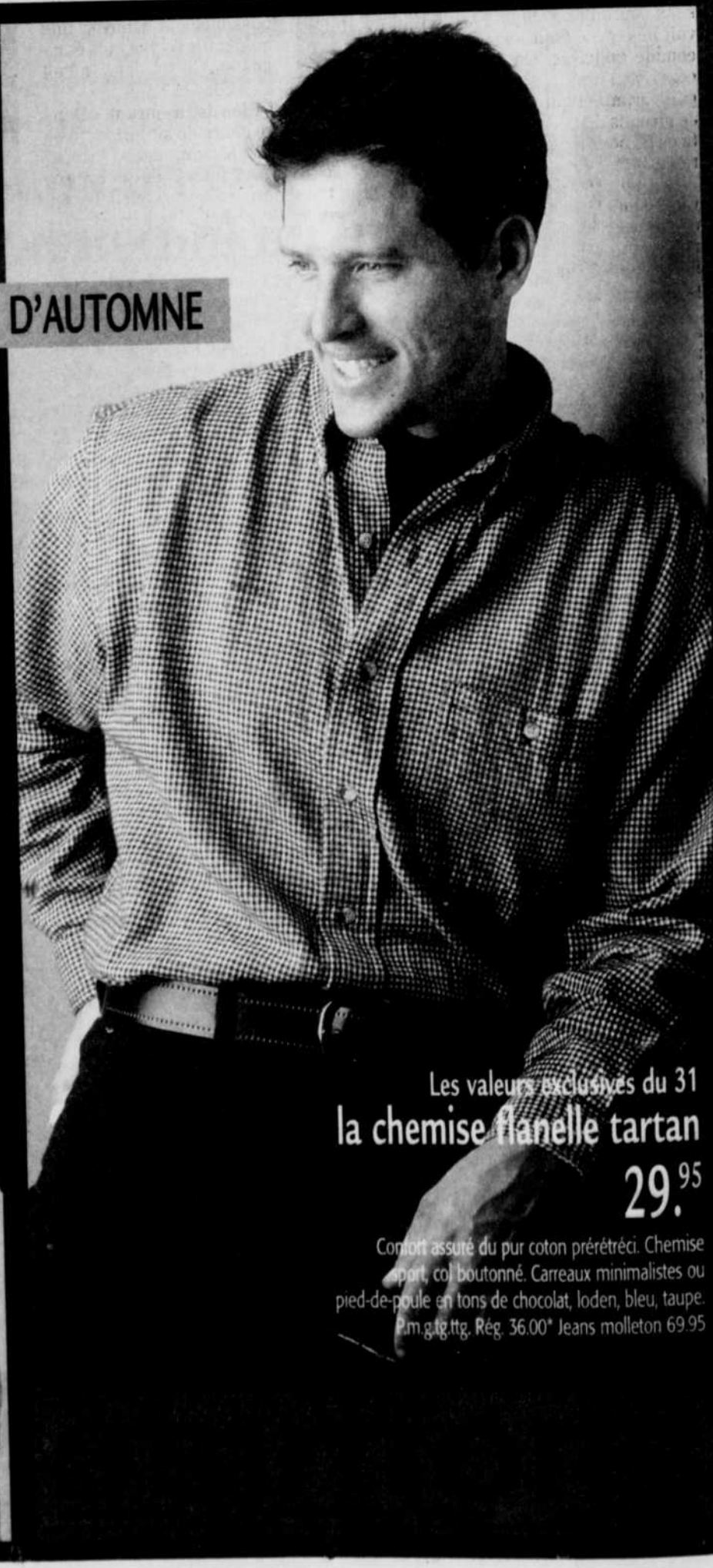


TABLEAU

D'AUTOMNE

Trois boutons métalliques
le blazer laine et cachemire
259.⁹⁵

Texture feutrée mode pour un veston sport
à poches plaquées. À coordonner en bordeaux,
forêt, noir, caramel, marine. 38 à 46. Rég. 295.00*
Pantalon laine 99.95. Ste-Foy, Galeries de la Capitale



Les valeurs exclusives du 31
la chemise flanelle tartan
29.⁹⁵

Confort assuré du pur coton prétréci. Chemise
sport, col boutonné. Carreaux minimalistes ou
pied-de-poule en tons de chocolat, loden, bleu, taupe.
Rm.g.lg.ttg. Rég. 36.00* Jeans molleton 69.95

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

OPÉRATION POLICIÈRE AU CONCORDE



L'arrivée en trombe des policiers au Concorde n'est pas passée inaperçue. À l'intérieur, c'était l'angoisse chez les clients attablés au restaurant L'Astral.

30 minutes d'enfer

« Tout le monde les mains sur la table »

GILLES CARIGNAN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Trente minutes d'angoisse totale. C'est le souvenir que gardera Céline Auger de son souper d'anniversaire au restaurant L'Astral du Concorde, mardi soir.

Avec son conjoint Michel De Gagné, Céline Auger était attablée tout près de l'entrée du restaurant au moment où un premier groupe de policiers s'est introduit avec fracas pour aller cueillir les motards, assis de l'autre côté de l'enceinte pivotante.

« On a entendu des cris. Quelqu'un a dit: "Toi à terre, bouge plus de là". »

Puis on a entendu: "Tout le monde les mains sur la table", raconte M. De Gagné.

Le couple a obtempéré sans sourciller. « On ne savait pas que c'était une escouade policière. On était convaincu que c'était un gang criminel qui rentrait. Je me suis dit: "Attelle-toi, tu es ici pour longtemps", relate M^{me} Auger.

Hold-up, prise d'otages, tout leur traverse alors l'esprit. « On voit des gens entrer avec des pistolets. Personne ne nous dit que ce sont des policiers. Et ils sont en civil », explique son conjoint.

Le couple a vu les « intrus » courir, il a entendu des cris: l'atmosphère n'était plus à la bouffe. « C'était comme dans un film, pas autrement », compare M^{me} Auger. Un film dont ils auraient préféré être les témoins passifs, plutôt que les acteurs inquiets.

Céline Auger a fini par comprendre que les intrus étaient des policiers en

apercevant un agent en uniforme se pointer dans l'entrée. Après avoir vu les policiers repasser avec les motards, ils ont informé un employé de leur intention de quitter. Un membre du personnel est par la suite venu s'excuser en précisant d'oublier l'addition. « Il tremblait plus que moi », se souvient Michel De Gagné.

À la sortie du restaurant, un policier leur demande de quitter au plus vite et d'être vigilant parce qu'ils allaient possiblement trouver une quinzaine de motards étendus sur le sol dans le hall d'entrée de l'hôtel.

Rien de rassurant. « Dans ce genre de situation, tu es tout le temps dans l'incertitude. Tu n'es jamais sûr de quoi que ce soit tant que tu n'es pas sorti de là », raconte Céline Auger.

En bout de ligne, le couple se montre déçu de l'attitude du Concorde. « Ils ont vu entrer une vingtaine de Rock Machine. Ils auraient peut-être pu faire quelque chose. Leur présence crée un risque », estime M^{me} Auger. Michel De Gagné n'en revient pas qu'un employé lui ait souligné que « d'habitude, quand ils viennent, il n'y a pas de trouble ». « Ça laisse croire qu'ils venaient souvent. »

La police de Québec confirme que des motards s'étaient réunis au même



Bandidos et Rock Machine affichaient un large sourire en entrant dans le fourgon cellulaire, hier.

endroit il y a un mois et demi. Le capitaine Daniel Delisle précise qu'il s'agissait de membres des Hell's Angels, les rivaux des Rock Machine, et que l'hôtel n'avait pas prévenu les policiers.

Quant au fait que les policiers ne seraient pas identifiés à leur arrivée dans le restaurant, M. Delisle mentionne que si c'est le cas, ce n'est pas la norme. Il souligne que « l'effet de surprise » était primordial lors de cet-

te intervention, et que celle-ci s'est déroulée « très rapidement ». « Notre préoccupation principale, c'était la sécurité des clients », a-t-il assuré.

Michel De Gagné tient malgré tout à lever son chapeau aux forces de l'ordre. « Ils ont peut-être omis de s'identifier, mais ils ont été très efficaces. Il n'y a pas eu de coup de feu dans le restaurant. »

Au Concorde hier, la direction n'a pas voulu commenter l'intervention poli-

cière. « J'imagine qu'ils avaient de bonnes raisons de le faire », s'est limité à dire le directeur général, M. Gary Burke, qui n'a pas voulu blâmer le travail des agents, ni l'applaudir toutefois.

M. Burke parle d'une « situation hors de contrôle » pour laquelle il n'avait pas été prévenu, une situation qu'il regrette. Questionné sur la présence des motards dans le prestigieux restaurant, M. Burke mentionne: « J'imagine que c'était la dernière fois. »

Les 25 Bandidos et Rock qui dînaient à l'Astral

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

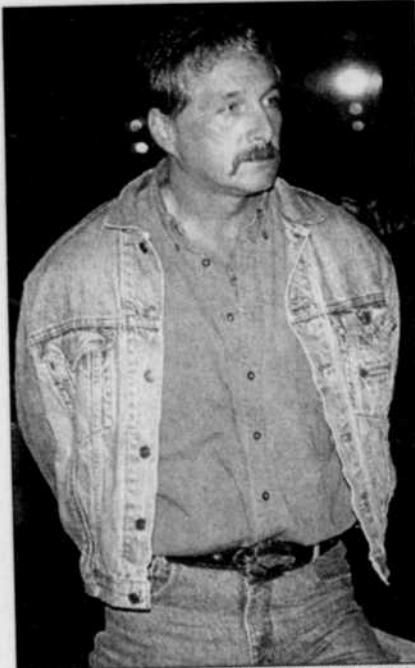
QUÉBEC — Tenue confidentielle par les policiers de la ville de Québec parce que des accusations n'avaient pas été portées contre l'ensemble des participants au repas au Concorde, la liste des Bandidos et des Rock Machine figurait toutefois parmi les conditions de remise en liberté de deux membres du groupe de motards. LE SOLEIL y a ajouté leur lien d'appartenance, lorsque possible.

- 1 — Wegers George, vice-président national. Bellingham USA
- 2 — Jensen Jan, Nomads, Suède
- 3 — Faucher Frédéric, membre Québec
- 4 — Faucher Jean-Judes, membre Québec
- 5 — Bédard Yvon, membre Québec
- 6 — Plescio Johny, membre Montréal

- 7 — Williamson Alain, membre Québec
- 8 — Dion Mario, sympathisant Québec
- 9 — Carrière Stéphane, prospect Montréal
- 10 — Bérubé Daniel, prospect Québec
- 11 — Patry Michel, membre Québec
- 12 — Lambert Simon, relation Montréal
- 13 — Corbell Stéphane, prospect Montréal
- 14 — Lareau Raymond, membre Montréal
- 15 — Cyr Serge, membre Montréal
- 16 — Huneault Denis, relation Montréal
- 17 — Malloy Richard, prospect Québec
- 18 — Mainguy Michel, relation Québec
- 19 — Comeau Michel, membre Québec
- 20 — Langlois Michel, relation Québec
- 21 — Bédard Réjean, membre Québec
- 22 — Gagnon Francis, prospect Québec
- 23 — Lagacé Richard, membre Montréal
- 24 — Belleau Denis, membre Québec
- 25 — Sauvageau André, membre Montréal



Jan Jensen, des Nomads de Suède.



George Wegers, vice-président national des Bandidos aux États-Unis.



PRODUIT D'UNE LONGUE TRADITION DANS LE DOMAINE DE L'AÉRONAUTIQUE, LA SAAB 900 S EST LA PREUVE VIVANTE QU'ON PEUT S'ÉLEVER AU-DESSUS DE LA MÊLE TOUT EN GARDANT LES 4 ROUES BIEN SUR TERRE.

EN EFFET, LA SAAB 900 S PEUT À JUSTE TITRE ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN VÉHICULE DE CLASSE MONDIALE ET C'EST, GRÂCE À L'ÉQUILIBRE PARFAIT QUELLE A SU CRÉER ENTRE UNE MANIABILITÉ, UNE PUISSANCE, UNE TENUE DE ROUTE EXCEPTIONNELLE ET UN NIVEAU DE SÉCURITÉ HORS DU COMMUN.

DE TOUTE FAÇON, PEUT-ON VRAIMENT S'ATTENDRE À AUTRE CHOSE D'UNE VOITURE CROISÉE AVEC UN AVION?

Le SAAB 900 S 1997
349\$
À partir de 29 900\$

Transport, taxes et immatriculation en sus. * Paiements basés sur un bail de location de 36 mois selon le POSF de la SAAB 900 S 1997. Versement initial de 2 995\$ ou échange équivalent. Premier versement de 349\$ et dépôt de garantie remboursable de 400\$ requis à la signature. Frais de 6 cents par kilomètre applicables après 60 000 km. Sujet à l'approbation du crédit. Voyez votre détaillant SAAB pour un plan de location qui tient compte du versement initial et des mensualités convenant à votre budget. ** POSF. Le détaillant peut vendre à prix moindre.

SATURN SAAB ISUZU
Rive-Sud LÉVIS 4585, boul. de la Rive-Sud, Lévis
835-1888

Dommages importants



COLLABORATION SPÉCIALE: STÉPHANE VERREULT

Un édifice en démolition qui, autrefois, accueillait, rue Marie-de-l'Incarnation, un commerce de la Société des alcools transformé par la suite en brasserie, a été rasé par les flammes, à l'heure du souper, hier, à Québec. Les pompiers ont concentré leurs efforts dans des débris accumulés à l'arrière de l'immeuble et ils ont dû faire appel à une équipe de démolition pour les aider à retourner ces mêmes débris. Ils ignorent toujours comment le feu a pu prendre dans cette bâtisse désaffectée. C. V.

Les repas servis à Saint-Sacrement seront préparés à l'Enfant-Jésus

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHA (Enfant-Jésus, Saint-Sacrement) a « la certitude que la qualité des soins sera diminuée à Saint-Sacrement », si la Régie persiste à lui refiler des compressions de 11 millions \$ d'ici le 31 mars 1998.

Ce sont les termes de la lettre que le CMDP vient d'adresser au conseil d'administration des hôpitaux unifiés. La Régie, le ministre Rochon et le premier ministre en seront saisis.

Les professionnels de la santé répondent ainsi à la résolution des membres du conseil d'administration de la Régie de Québec, lesquels demandaient à être avisés si ces compressions devaient affecter les soins dans la région. Le directeur du CHA, Gaston Pellan, rencontrera la direction de la Régie la semaine prochaine.

Autre effet des compressions, les repas des patients et des employés de l'hôpital Saint-Sacrement seront confectionnés dans les cuisines de l'Enfant-Jésus et transportés par camions réfrigérés trois fois par jour sur une distance de 6,5 km.

« À Sainte-Thérèse (Blainville), un hôpital fait ça entre deux sites distants de 8 km et c'est une réussite », dit Louis Lavallée, directeur des services hospitaliers.

Cette « première » à Québec permettrait de faire une économie de 1,5 million \$ par an mais nécessiterait un investissement (en chariots chauffants et réfrigérés surtout) de 1,7 million \$ financé sur cinq ans à moins de recevoir une subvention de la Régie.

Les deux établissements profitent du départ à la retraite de 34 personnes pour abolir leurs postes ainsi que neuf

autres. Les repas seraient livrés froids, une heure et demie avant l'heure du repas, étant réchauffés par convection sur les chariots, aux étages. En cas de panne, bris ou tempête, il y aurait toujours une réserve à l'avance.

La qualité des soins sera diminuée estime le conseil des médecins

Le président du Syndicat des employés (CSN) de Saint-Sacrement s'est dit surpris d'apprendre la nouvelle, n'ayant même pas été avisé de la fermeture des postes. « Et si la Régie refuse? »

« Ça tombera à l'eau », répond Gaston Pellan.

L'Enfant-Jésus n'est pas le seul à nourrir de tels projets. Robert-Giffard veut offrir ce service aux centres d'hébergement de longue durée de la région en collaboration avec François-Charon et le CHUQ y songe également pour ses trois hôpitaux.

ÉLECTIONS À LA MAIRIE DE QUÉBEC

Québec la belle est cassée en deux, constate Jean-Guy Lemieux

Des quartiers où les subventions ont fait la différence et des quartiers pauvres...

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — La campagne électorale aura permis à Jean-Guy Lemieux de se rendre compte de l'état déplorable de la situation économique de la ville de Québec.

« Je suis en présence d'une ville cassée en deux, lorsque je fais mon porte-à-porte. Québec, la belle, qui a bénéficié de subventions outrancières pour des choix purement cosmétiques et Québec, la pauvre, où les quartiers se vident dramatiquement et dont les citoyens sont laissés à eux-mêmes », dit le candidat à la mairie.

Le bilan de la santé financière de la ville conduite par Jean Paul L'Allier n'est guère réjouissant, constate-t-il. « Québec la belle, Québec la fleurie, c'est aussi Québec l'endettée. Québec a un des plus forts taux d'endettement de la province », dit-il, en montrant une étude faite par le journal.

Les Affaires du 25 octobre : la dette de Québec représente 6% de sa richesse foncière, contre 3,8% pour la moyenne des villes en élection. En 1996, poursuit l'article du journal Les Affaires, le taux de taxe foncière a été de 5,2% de plus en 1996 qu'en 1993. Québec est aussi une des villes où les entreprises sont les plus taxées.

Plus de taxe, c'est moins de monde qui veulent habiter Québec. Moins de citoyens, c'est moins de contribuables.

Jean-Guy Lemieux brûle de pouvoir briser le cercle vicieux.

D'autres études démontrent que les deux parcs industriels de la ville de Québec sont « empoissés », « Depuis six ans, le nombre de permis industriels ont chuté de 34,2% », dit Jean-Guy Lemieux. « Les pdg de compagnies désireuses de s'installer à Québec, je les appellerai personnellement et je faciliterai l'implantation de leurs entreprises à Québec », promet-il.

Il déplore aussi la baisse du tourisme d'affaire à Québec : 25 000 personnes de moins depuis quatre ans.

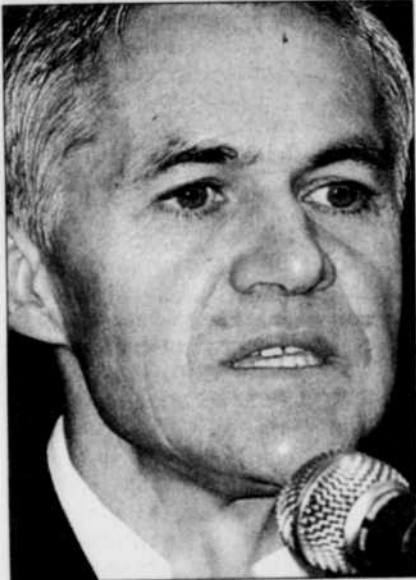
« Québec, c'est la capitale oubliée. Où on paie plus de taxe. Où la dette augmente. Où les jeunes s'en vont. »

Jean-Guy Lemieux a bien l'intention d'écrire une page d'histoire dimanche et être élu à la place du maire sortant Jean-Paul L'Allier.

« Jamais un maire n'a été vaincu à Québec. Nous, nous allons réécrire une page d'histoire! » a lancé Jean-Guy Lemieux, encore convaincu d'avoir des bonnes chances de remporter l'élection, même si les sondages le placent deuxième.

Même si la course à trois risque de diviser le vote, « c'est sain sur le plan démocratique », souligne le chef du Parti des citoyens.

Par contre, ajoute-t-il, 57 jours de campagne, c'est long. Trop long, dit-il, compte tenu que la date des élections est toujours fixée au premier dimanche de novembre.



Jean-Guy Lemieux

LE SOLEIL, ARCHIVES

Pôle d'attraction universelle

La Collection Orbite du Studio de Design Birks.
Diamants sertis dans de l'or 18 carats.
Boucles d'oreilles (non illustrées) 395 \$
Bracelets à partir de 795 \$
Colliers à partir de 995 \$ • Bague 2 995 \$

BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879

PLACE STE-FOY 651-4035
POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

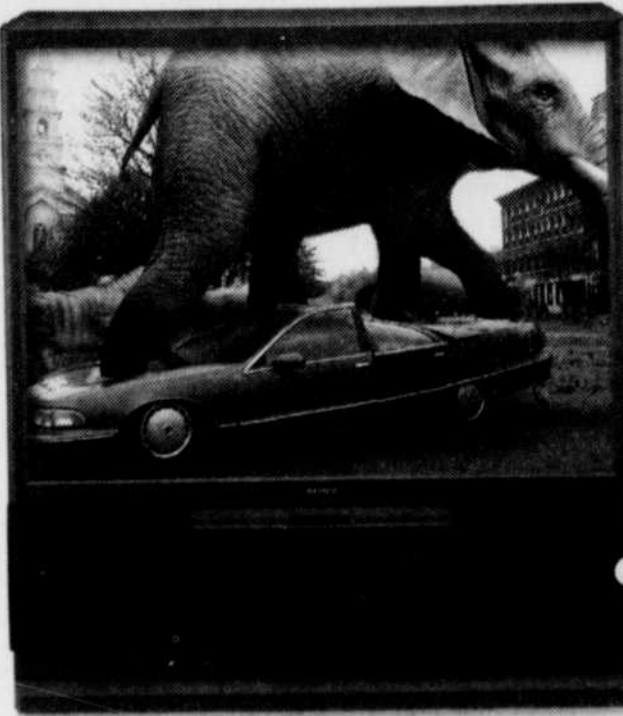
GUIDE DU PARFAIT UTILISATEUR DE TÉLÉPROJECTEUR VIDÉOSCOPE 61 POUCES

POURQUOI PENSER PETIT QUAND ON PEUT VOIR GRAND ?

Fatigué d'attendre en file au cinéma ? Parfait, on a exactement ce qu'il vous faut pour passer d'agréables soirées à la maison, en plus de vous donner une bonne raison d'abattre la cloison du salon ou de finir enfin le sous-sol : le téléprojecteur Vidéoscope 61 pouces de SONY. • Avec un écran de 61 pouces, une télécommande universelle pré-programmée, une image sur image Twin-View^{MC}

le Cinéma-Maison atteint des niveaux inégalés. On a même pensé aux voisins : des enceintes stéréo de 30 watts avec ambiophonie Matrix. Et si vous achetez un téléprojecteur

En magasin à la mi-novembre



Vidéoscope ou une Trinitron 35 pouces d'ici le 31 décembre, vous recevrez en prime un exerciceur gratuit d'une valeur de 399 \$ (voir les détails en magasin). • Pour rendre vos soirées cinéma encore plus magiques, vous pouvez choisir parmi la gamme complète de magnétoscopes SONY et découvrir le tout nouveau lecteur de vidéodisques numérique SONY, auxquels s'ajoutent une multitude d'options et de combinaisons de Cinéma-Maison. • Mais pour un effet encore plus saisissant, passez donc à La Maison Sony et discutez avec l'un de nos conseillers-experts. Il vous fera une démonstration magistrale de Cinéma-Maison SONY ou de tout autre appareil pour lequel vous aurez décidé de faire de la place. Marteau, clous et échaffaudage en sus.

En magasin à la mi-novembre



1. ENCEINTES CINÉMA MAISON SONY 799,99 \$
2. TÉLÉPROJECTEUR VIDÉOSCOPE 61 PO. KPLV10 4 799,99 \$
3. LECTEUR DE VIDÉODISQUES NUMÉRIQUE DVP3000 899,99 \$
4. MAGNÉTOSCOPE POWER CINÉMA SLXV100 799,99 \$
5. ENSEMBLE CINÉMA MAISON SONY 1 699,99 \$

Maison Sony

Plus qu'une boutique. Une Maison Sony.

Ah! les beaux jours

Désireuse de connaître les résultats des élections de dimanche, j'ai fouillé hier les entrailles d'un lièvre et interrogé les mânes des anciens maires de Québec. Je ne sais pas ce qu'ils avaient fumé dans l'au-delà, mais ils se sont montrés particulièrement clairvoyants. Ils m'ont même débarrassé leurs augures pour une année entière sans que je ne leur demande. Voici en résumé, ce qu'ils m'ont dévoilé...

Dimanche, 2 novembre, le maire L'Allier est rapidement déclaré élu mais son équipe raspoppienne sort de l'élection déçimée. Il obtient de justesse la majorité pour gouverner. À l'heure du triomphe, il enfle la perruque poudrée « Louis XIV » qu'il portera désormais aux séances du conseil municipal. Son entourage est surpris...

À la même heure, dans un bouge de la basse-ville, une candidate du Parti des citoyens évincée après avoir trop dansé, se lance dans une rumba frénétique en apprenant la défaite de son ancien chef, Jean-Guy Lemieux. « Bien fait pour lui », fait-elle en roulant des hanches à une vitesse démente.

Mais dans son comité, Jean-Guy Lemieux, bon second, exulte malgré sa défaite. Il n'a pas battu le maire mais il a donné la claque au Progrès civique qui l'avait snobé l'an dernier. « Bien fait pour Marc-Yvan », dit-il en remerciant ses acolytes. C'est moi maintenant, le chef de l'opposition. À moi le pouvoir dans quatre ans.

Au Progrès civique on a la mine basse. Marc-Yvan Côté vient de subir, par candidat interposé, la plus cuisante défaite de sa carrière. Mais pendant que son mentor s'arrache les derniers poils

occipaux, Georges Lalonde téléphone à son agent d'immeubles.

— L'offre d'achat de ma maison de Sainte-Foy, tu as bien écrit qu'elle était conditionnelle à mon élection? Alors, tu la détruis au plus sacrant!

À Sainte-Foy, la mairesse Boucher subit une humiliation délicate. Députée d'avoir été battue par une seule voix, elle déchire ses tailleurs Saint-Laurent dans le jardin de l'hôtel de ville et annonce son entrée chez les Carmélites. En apprenant que l'abbesse rejette sa candidature de peur qu'elle ne trouble la communauté, elle réclame alors l'asile politique aux Hell's de Saint-Nicolas. Ils refusent à leur tour de l'accueillir, craignant qu'elle n'entreprene une rénovation coûteuse de leur bunker.

« Je ne veux plus jamais dormir à Sainte-Foy », sanglote-t-elle. Je suis trop humiliée. J'ai envie de mordre. » (Son mari s'inquiète un peu. Se peut-il qu'elle ait contracté la rage au contact de ses adversaires?) L'ex-mairesse en est réduite alors à téléphoner à Daniel Johnson.

— « Je serai candidate libérale aux élections provinciales annonce-t-elle. Mais j'exige ensuite le portefeuille des Affaires municipales ».

— « Oui, si vous faites vœu de loyauté et jurez de ne pas tenter de m'évincer à la direction du parti. »

— « Juré craché! » répond l'ex-mairesse qui a perdu un peu de lustre dans la défaite.



Ghislaine Rheault
GRheault@lesoleil.com

Le recomptage n'a pas encore eu lieu à Sainte-Foy que les emmerdeurs affluent chez le nouvel élu pour peller leurs problèmes dans sa cour: trottoirs défoncés, débordements d'égouts, chicanes de clôture, vidanges qui traînent, déchets qui puent, déneigeurs bruyants. Des commerçants veulent grossir leurs affiches, des citoyens exigent que l'hôtel de ville soit démolit. Des tenants

clament l'abolition immédiate des règlements. Les pompiers font la grève spontanée.

Mais il n'a pas reçu trois appels que le nouveau maire qui a la mèche courte leur ferme déjà la ligne au nez: « Chu maire rien qu'une heure par jour. Ça fait que vous me crissez patience », hurle-t-il en traitant les plaignants de trous-de-cul, de maudits fous et de vieilles chipies.

Dès la première réunion du conseil, les opposants se font brutalement fermer le clapet. La censure est totale. Le droit de parole, kaput! Après trois mois de ce régime, les Fidéens regrettent amèrement de ne pas avoir élu Rosanne Montminy. Un mouvement prônant l'annexion à Québec connaît un succès fulgurant. En piétinant leur orgueil, la majorité des citoyens s'y rallient. Un référendum est tenu, malgré les effets de tige de Guy Bertrand qui, appelé en renfort, plaide que les fusions municipales sont anticonstitutionnelles et immorales.

La victoire des tenants de l'annexion à Québec

est renversante: 98,9 % des Fidéens l'approuvent. Le maire L'Allier ne porte plus à terre. La fusion est vite entérinée par l'Assemblée nationale.

Les fiels frileux qui entourent Québec ne peuvent résister à l'effet d'attraction de la nouvelle métropole de l'est. Le mouvement fait rapidement boucle de neige: Beauport, Charlesbourg, Sainte-Pétronille tombent aux mains des annexionnistes. Silly-l'Orgueilleuse se rend la dernière.

En six mois, le triomphe de Jean-Paul L'Allier est total. Dans l'intimité, même après avoir retiré sa perruque, il se compare à Louis XIV. Mais il n'a qu'un regret, c'est l'annexion de Sainte-Pétronille. La fusion l'a forcé à vivre dans la ville dont il est maire. Cela l'agace profondément. Il mène toujours les affaires courantes depuis l'hôtel de ville de Québec, se sert du Versailles de Sainte-Foy pour les réceptions et se retire le soir dans son pavillon de chasse de l'île d'Orléans.

Le premier ministre Bouchard profite d'une accalmie au printemps 1998 pour déclencher les élections. Les citoyens saisissent l'occasion pour faire emprunter au gouvernement le virage ambulateur. Le Parti québécois est battu. L'ex-mairesse Boucher triomphe de Paul Bégin à plates coutures avant de déménager rue de Bernières. Daniel Johnson lui remet en tremblant le portefeuille des Affaires municipales.

C'est alors que la guerre reprend comme aux beaux jours, entre la ministre Boucher et le maire à vie de la capitale, Jean-Paul L'Allier, surnommé le Quatorze.

Après m'avoir raconté tout ça, les mânes aux grandes gueules étaient tellement ahuris qu'ils en ont perdu la voix.

Une des blessés est rentrée à Saint-Bernard

Les nouvelles se font meilleures lentement, mais sûrement

■ QUÉBEC — Lentement, mais sûrement, les nouvelles se font meilleures pour quelques-unes des personnes blessées lors de l'accident d'autobus des Éboulements, survenu le jour de l'Action de grâces.

L'une d'elles, Catherine Labrecque, a même quitté l'hôpital et est rentrée chez elle, à Saint-Bernard. L'état de son mari, Jacques Labrecque, s'est lui aussi amélioré, puisqu'il n'est plus sous respirateur. Il peut être considéré comme hors de danger, même s'il se trouve toujours aux soins intensifs, a

signalé hier la porte-parole de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, Pauline Lachance.

Ses deux compagnons, Philippe Gourde et Gonzague Betty, n'ont pas la même chance, et se trouvent toujours sous respirateur, dans un état stable, mais sérieux.

Quant à M^{me} Lucille Fortin-Labrecque, elle est toujours à l'hôpital, mais a quitté les soins intensifs quelques jours après l'accident. C. S.

Deux des victimes sont toujours sous respirateur

Il y a des blagues qui ne se font pas, même avec des importuns

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un septuagénaire risque d'apprendre à ses dépens qu'il y a des blagues qui ne se font pas.

Sollicité au téléphone par une dame qui voulait lui offrir ses produits, l'homme de 75 ans, qui habite Beauport, lui a rétorqué de le laisser en paix, qu'il n'allait pas bien, qu'il était

armé et avait deux enfants en sa compagnie.

Inquiétée à juste titre, la dame a avisé les policiers de Québec, qui se sont aussitôt rendus sur la rue des Français, dans le quartier Montmorency. Il était alors 11 h 18. La maison visée par l'appel étant située en face d'une école primaire, où avait justement lieu un va-et-vient en raison de la pause du midi, les policiers ont fait sortir les enfants par l'arrière de l'établissement, avant d'établir un périmètre de sécurité autour de la maison.

Lorsqu'ils ont finalement pu entrer

en contact avec l'occupant, il s'est avéré que celui-ci n'était ni armé, ni en compagnie d'enfants. Sa conjointe était cependant dans la maison.

L'homme a été emmené à la centrale de police pour interrogatoire, avant d'être relâché. La porte-parole de la police de Québec, Darie Bertrand, a indiqué hier que le dossier sera soumis au procureur de la Couronne, qui déterminera si des accusations doivent être portées.

Selon la policière, le septuagénaire avait trouvé ce moyen pour se débarrasser d'un appel qui l'importunait...

ESPAGNOL

Diffudi International informe la population que le cours d'espagnol de cinq (5) semaines aura lieu au 880, Père-Marquette à Québec, tous les mardis et jeudis de 18h30 à 21h30, total 30 heures. Avec le matériel inclus le coût est de 136\$.

La durée est du 4 novembre au 4 décembre 1997.

L'inscription aura lieu le 3 novembre de 14h à 18h. Le numéro de téléphone est le 682-3617. Les objectifs sont l'apprentissage des langues et le soutien des activités bénévoles de Diffudi International.

358545

Pieds Sensibles

DES PRODUITS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE
POUR UN HIVER DES PLUS CONFORTABLES

POULIOT

Des professionnels qui vous ajustent la bonne pointure et la bonne largeur.

Une variété de styles élégants pour hommes, femmes et enfants.



POULIOT

LÀ OÙ CHAUSSURE ET SANTÉ VONT DE PAIR
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 652-0100

350131

CONTEMPORAINE

LE GANT SUÈDE
COURROIE
CONTRASTANTE

20,00

Un gant sport en suède souple chaudement doublé de matière ouatée polaire, courroie pression ajustable en cuir sur noir ou café. P.m.g.



la maison
simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

Extraits

D'automne
97

LE PARKA
CUIR
BORDE MONT
99\$

Un vêtement pour le
Contemporain d'hiver
Le manteau en cuir
qui se porte avec une
robe ou un pantalon
pour un look
moderne et
élégant.



la maison
simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX-QUÉBEC

*LE PRIX RÉGULIER S'ADDIT LE PRIX AQUEL CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UN PRIX PROMOTIONNEL. LE PRIX RÉGULIER EST LE PRIX AQUEL CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UN PRIX PROMOTIONNEL.

Le CRTC donne raison à Arthur

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

SAINTÉ-FOY — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a donné raison à André Arthur et à la station de radio CHRC, hier, en rejetant la plainte d'un citoyen de Sainte-Foy qui dénonçait la candidature de l'animateur à la mairie de cette municipalité. Le CRTC a jugé que la station respectait les principes d'équité entre les différents candidats en permettant à l'animateur de poursuivre ses activités, malgré le fait qu'il se soit présenté à la mairie de Sainte-Foy. Le plaignant, Jean-A. René, prétendait le contraire, arguant que M. Arthur violait les règles du conseil en agissant de la sorte.

Selon le CRTC, le fait que les deux autres candidats en lice ne se soient pas plaints de la présence de l'animateur sur les ondes de la radio prouve que les prétentions de M. René ne sont pas fondées.

« Le fait que les deux autres candidats en lice ne se soient pas plaints prouve que les prétentions de M. René ne sont pas fondées »

Pour défendre sa position, la station s'est d'ailleurs attaquée à la crédibilité du plaignant, alléguant sa mauvaise foi dans la réponse qu'elle a fait parvenir au CRTC, le 21 octobre. Tout en transmettant au conseil une copie de l'entrevue qu'avait réalisée l'animateur avec M. René, le 18 septembre, CHRC a donné moult détails sur cet entretien, question de faire le point sur les motivations réelles du plaignant.

La station a donc rappelé que M. René, qui tentait alors de mousser l'opposition contre la mairesse Andrée Boucher, s'était fait prendre au piège par André Arthur au cours de cette entrevue et qu'il en avait sûrement gardé un souvenir très amer. L'animateur avait dévoilé au grand jour que M. René avait utilisé le matériel du gouvernement pour promouvoir son action politique à Sainte-Foy.

Le CRTC s'est aussi basé sur le fait que M. Arthur n'a pas « discuté en ondes de questions relatives à la politique municipale » durant la présente campagne électorale. Mais la porte-parole du conseil, Lise Plouffe, a toutefois admis au SOLEIL que le CRTC n'avait pas suivi quotidiennement les émissions de M. Arthur, qu'il n'avait rien enregistré pour s'assurer que l'animateur respectait cette condition.

« On n'a pas l'habitude de commander des rubans-témoins. Nous nous fions sur la bonne foi du détenteur de la licence, qui nous a assuré que l'animateur n'avait pas discuté de sa plate-forme électorale sur les ondes », a-t-elle indiqué. En fait, M. Arthur s'est permis plusieurs interventions sur sa candidature au cours des dernières semaines. Mais selon Mme Plouffe, il n'a pas utilisé les ondes « pour manquer d'équité envers les autres candidats, qui auraient été les premiers à se plaindre si tel avait été le cas ».

Jean-A. René s'est dit très déçu de la décision du CRTC. « C'est un jour de deuil pour la démocratie. C'est triste que le CRTC marche sur ses propres avis. On m'avait déjà dit que ce conseil était peureux, et je crois que ça se confirme aujourd'hui. Ce sont des pleutres », a-t-il martelé.



Pierre Allard, candidat à la mairie.



André Arthur se présente aussi à la mairie.



Yvon Lainez, candidat dans le district # 1.

ÉLECTIONS MUNICIPALES À SAINTÉ-FOY Vers un pouvoir plus transparent

Les 13 candidats indépendants notent le manque d'ouverture de M^{me} Boucher face à la population

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ SAINTÉ-FOY — Les candidats indépendants aux élections municipales de Sainte-Foy n'ont qu'un mot en bouche : démocratie. Ils manquent d'argent, d'organisation, de moyens, mais refusent de laisser le chemin libre à la mairesse Andrée Boucher. Car à leurs yeux, les Fidéens méritent d'être mieux écoutés, mieux traités.

Au moment où ils pourraient se contenter d'une retraite paisible ou d'un horaire de travail normal, ces 13 Fidéens ont décidé d'investir temps et énergie dans la poursuite de leur idéal politique. Ils ne sont plus si jeunes, certes, mais ils ont encore le goût de se dépasser.

Et ils ont surtout envie de forcer l'administration de M^{me} Boucher à faire preuve de plus de transparence, à justifier davantage ses décisions. Car au fil des ans, ils ont noté un manque d'ouverture de la mairesse et de ses alliés face à la population.

« On a besoin de plus de transparence, soutient Jacques Langlois, candidat dans le district 5. Et de plus de vie démocratique. J'ai participé à la fondation du parti de M^{me} Boucher, au début des années 80, mais je dois dire aujourd'hui qu'elle n'est plus la même personne. Il faut qu'elle ait de l'opposition pour qu'on puisse enfin débattre des grands projets de la Ville. »

Pour pouvoir se mesurer avec succès à la mairesse de Sainte-Foy, les candidats espèrent l'élection d'au moins cinq indépendants au sein du conseil municipal. C'est le chiffre magique, le nombre qui leur permettrait d'avoir assez de poids pour remettre en question certaines décisions et soulever des vagues dans la population.

« Il faut absolument réimpliquer les citoyens dans la vie politique de Sainte-Foy. Il y a un désintérêt total de la population, dans une période pourtant cruciale sur le plan municipal. Et chez les jeunes, c'est encore pire. Il n'y a que des plus vieux qui se présentent en politique », constate Conrad Verret, candidat



Guy Marcotte, candidat dans le district # 7.



Pierre Morissette, candidat dans le district # 2.



Jean Normand, candidat dans le district # 3.



Henry Jenkins, candidat indépendant dans le district # 4.



Jacques Langlois, candidat indépendant dans le district # 5.



Paul-André Moisan, candidat indépendant dans le district # 6.

dans le district 9. Que des plus vieux et que des hommes en grande majorité... Seulement trois femmes sur 24 candidats se sont risquées à briguer les suffrages à Sainte-Foy: Andrée Boucher, Odette Fleming et Rosanne Montminy. « Il est

temps que les femmes s'intéressent à la politique et je crois que ma présence pourra les stimuler », avance M^{me} Montminy, qui se livrera à une lutte à trois dans le district 7.

Il n'y a pas que le manque de transparence et la lassitude des électeurs qui embarrassent les indépendants. La hausse des taxes, des dépenses et de la dette de la Ville les préoccupe aussi au plus haut point. Et ils promettent tous de s'attaquer à ce problème si la population les porte au pouvoir.

« Il faut que ça cesse, lance Paul-André Moisan, candidat dans le district 6. Depuis l'élection de M^{me} Boucher, la Ville de Sainte-Foy ne demande même plus de mémoire de vérification aux comptables qui étudient ses états financiers. Pourtant, ça se fait ailleurs. C'est un manque de transparence flagrant et il faut des indépendants pour demander des comptes à la mairesse. »

Le conseiller Jean Normand, qui se présente dans le district 3, espère pour sa part qu'il ne sera pas encore une fois le seul candidat indépendant autour de la table du conseil. Car il admet qu'il n'est pas toujours facile de se mesurer seul à la machine de M^{me} Boucher. « C'est un rôle de chien de garde, mais c'est un rôle nécessaire. Les indépendants, c'est comme une police d'assurance pour les citoyens de Sainte-Foy », avance-t-il. Et c'est aussi l'opinion du candidat à la mairie, Pierre Allard.

A son avis, un vent d'opposition ne pourrait que faire du bien à Sainte-Foy, puisqu'il entraînerait un changement de cap vers une plus grande démocratie.

« Les conseillers de M^{me} Boucher sont muets, renchérit Henry Jenkins, candidat dans le district 4. Ils ne jouent pas leur rôle et il est urgent qu'on remédie à cette situation. Parce que si ça ne change pas, on est aussi bien de remettre l'existence du conseil municipal en question. »



Rosanne Montminy, du district # 7.



Michel Lefebvre, candidat dans le district # 8.



Conrad Verret, candidat dans le district # 9.



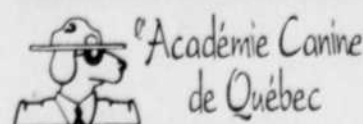
Guy Perrault, candidat dans le district # 10.

SALON CANIN

LE JEUDI 30 OCTOBRE, VENDREDI 31 OCTOBRE
ET SAMEDI 1^{er} NOVEMBRE À PLACE ST-NICOLAS



DÉMONSTRATIONS DE PROTECTION, D'OBÉISSANCE
D'AGILITÉ ET DE FANTAISIE



S.P.A. QUÉBEC

PARADE DES ÉLEVEURS

Nombreux prix de participation. Déposez ce coupon à l'endroit indiqué à Place St-Nicolas

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Alluré.
Confortable.
Accessible.
Le collant
effet tonique
Holt Renfrew. 15 \$

Notre collant effet tonique n'a pas son pareil pour stimuler la circulation sanguine, soulager la sensation de lourdeur et galber la jambe. À s'offrir en chocolat, en marine ou en noir.

Dès aujourd'hui.

Seulement chez
HOLT RENFREW

Place Sainte-Foy • (418) 656-6783

Ultime combat pour sauver l'hôtel Le Classique

Cette fois, les employés plaident pour un changement de zonage

LISE LACHANCE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les employés de l'hôtel Le Classique de la rue Saint-Jean ont présenté, hier, une pétition à la conseillère sortante et candidate du Rassemblement populaire, Lynda Cloutier, afin que l'établissement soit sauvé.

L'hôtel doit fermer ses portes pour exploitation illégale en vertu du règlement de zonage. Le 2 octobre, la cour suprême du Canada a en effet refusé au propriétaire, Les Investissements IMQUA, la permission d'en appeler du jugement rendu par la cour d'appel en décembre 1996.

Les 34 employés se battent pour leurs emplois avec l'énergie du désespoir. Deux sur trois sont déjà au chômage. Se faisant la porte-parole du groupe auprès de Mme Cloutier, hier, Pascale Fortin a plaidé avec flamme pour un changement de zonage qui sauverait Le Classique et, du même coup, le gagne-pain des femmes de ménage, des préposés à la buanderie, des gouvernantes et des réceptionnistes de l'hôtel.

Des travailleurs et travailleuses non syndiqués dont le salaire moyen se situe aux environs de 15 000 \$.

Lynda Cloutier s'est dite très sensible à ce problème humain mais, a-t-elle précisé du même souffle, « peu importe qui sera élu, la position ne changera pas car le contentieux de la Ville n'est pas au service du pouvoir, mais de la Ville elle-même ».

« On ne peut modifier le zonage à partir de l'usage que certains en font, a-t-elle ajouté. En fin de semaine dernière, le Comité de quartier a endossé la position de l'administration municipale. Les gens se plaignent des nombreux autocars qui laissent descendre leurs passagers dans la rue. On s'enfange dans les bagages. Le secteur n'est pas conçu pour cela. »

IMPACT ÉCONOMIQUE?

Pascale Fortin a affirmé qu'au-delà des pertes d'emplois, la fermeture du Classique serait néfaste à l'économie du quartier Saint-Jean-Baptiste. Cette affirmation a été corroborée par un employé de la Rôtisserie du café, Michel Raymond, venu au local de la candidate du Rassemblement populaire afin d'apporter son appui à la lutte de ces nouveaux sans-emploi.

Interrogé à deux pas de là par LE SOLEIL, le propriétaire de Pastissimo, Pierre Normand, a abondé dans le même sens. Si les clients de l'hôtel n'achètent pas de pâtes chez lui, ils mangent une partie de sa production dans

les restaurants du coin. « C'est une synergie », croit-il. « Pourquoi forcer l'hôtel à revenir à une vocation résidentielle alors que le taux d'occupation est élevé dans le quartier? On n'a pas besoin de logements mais de jobs! C'est un plus dans le secteur », plaide-t-il.

Son voisin d'en face, le propriétaire de la chocolaterie Érico, ne partage pas cet avis. Éric Normand (aucune parenté) considère qu'une clientèle stable, c'est-à-dire des locataires et non des touristes de passage, engendrerait plus de retombées dans l'économie locale et ferait mieux vivre les commerces avoisinants.

« En général, les touristes qui viennent en autocar ne sont pas dépensiers. En outre, bien souvent, leur autobus vient les chercher le matin et les ramène le soir », remarque-t-il.

Pour sa part, le représentant des 11 locataires vivant dans l'immeuble transformé en hôtel, M. Lucas Bertrand, a déclaré au SOLEIL que la majorité d'entre eux (huit) veulent un retour à la vocation résidentielle du Classique.

La majorité des 11 locataires de l'immeuble veulent un retour à la vocation résidentielle du Classique

Les locataires, dit M. Bertrand, en ont assez d'attendre l'ascenseur pendant 15 ou 20 minutes, d'assister à un va-et-vient continu, d'endurer le tapage des jeunes Ontariens, de se buter sur une cinquantaine de valises jonchant le trottoir ou l'entrée lorsqu'ils reviennent chez eux en fin d'après-midi.



PENSEZ...

Vanités & Bains Décor

Plomberie - Rénovation - Décoration
SALLE DE BAINS - CUISINE

LIQUIDATION D'AUTOMNE

JUSQU'À

55%

SUR ÉVIER, BAIGNOIRE, TOILETTES, DOUCHES, ROBINETS

4101, boul. Ste-Anne
BEAUPORT
660-5868

ÇA VAUT LE DÉTOUR...
Jacuzzi



Les employés du Classique tentent le tout pour le tout pour sauver leurs emplois.



Enveloppez-vous dans le confort de la laine et oubliez l'hiver!

Manteau laine et angora

Coloris sable et noir, chocolat et tabac, 750\$

RODIER

En exclusivité à Place Ste-Foy • 656-4350

AVEC FIDO, VOUS N'ÊTES LIÉ PAR AUCUN CONTRAT.



- Aucun contrat à long terme
- Garantie de satisfaction de 30 jours ou argent remis
- Facturation à la seconde

Choix de forfaits

Quelle que soit l'heure

100 minutes
20\$ par mois

400 minutes
40\$ par mois

Pour plus de détails sur les appareils Fido®, la carte à puce, le permis SCP, les Services personnalisés ainsi que nos frais d'interurbain et d'itinérance, communiquez avec notre Service à la clientèle ou passez au point de vente de votre choix.

Appelez-le par son nom :
682-FIDO
www.fido.ca

fi do

C'EST VOUS, LE MAÎTRE.



fido LES MAGASINS

- Place Sainte-Foy, édifice des Ailes de la mode, en face du Beaugart
- Place Laurier, en face du magasin Le Château, 1^{er} étage
- Galeries de la Capitale, près du magasin Eaton, 2^e étage

- Place Fleur de Lys
- Les Galeries Chagnon, Lévis

Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

Fido vous attend aussi dans les magasins suivants de la région de Québec :

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

FUTURE SHOP

Absolution inconditionnelle à un avocat

Voies de fait sur un huissier au palais de justice

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Un avocat de Sillery, Me Roger Bernatchez, a obtenu une absolution inconditionnelle, cette semaine, après avoir plaidé coupable à une accusation de voies de fait sur un huissier, incident survenu au palais de justice de Québec, il y a deux ans.

Avant de se présenter devant le juge Rosaire Larouche, qui a accordé l'absolution à la suggestion des deux parties, Me Bernatchez est toutefois passé au bureau du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, où il a fait un don de 250 \$.

Me Bernatchez a fait un don de 250 \$ aux victimes d'actes criminels

Considérant que les conséquences d'une véritable sentence auraient été beaucoup trop grandes sur la carrière de l'avocat, compte tenu de la nature de l'infraction, le juge a dit estimer que l'absolution ne choquera pas l'opinion publique.

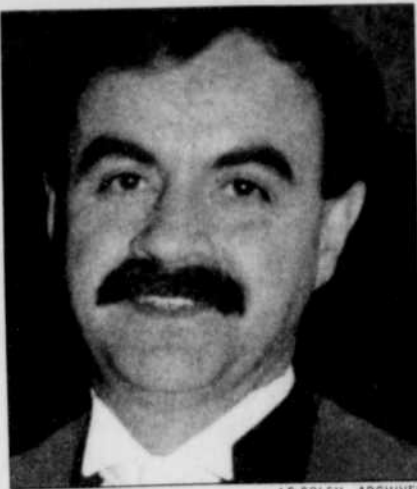
L'agression dont a été victime l'huissier est survenue dans le cadre de longues procédures judiciaires dans lesquelles Me Bernatchez était personnellement impliqué tout en se représentant lui-même. À un certain moment, il

avait assigné un huissier stagiaire à subir un interrogatoire dans une salle du palais de justice destinée à cette fin.

Comme le patron du stagiaire doutait de la légalité du geste, il s'est aussi amené au palais, où il a tenté d'avoir des explications de la part de Me Bernatchez. Comme celui-ci refusait de s'expliquer, le ton a monté entre les deux auxiliaires de justice et, soudainement, l'avocat a empoigné l'huissier par les revers de son manteau et l'a projeté à l'extérieur de la salle, lui infligeant une entorse cervicale, qui n'a heureusement pas eu trop de conséquences.

Plaidant en faveur de son confrère, Me Claude Gagnon a affirmé que celui-ci a un « passé noble » et que l'intérêt de la société n'exigeait pas qu'il subisse les inconvénients d'une condamnation. Des plaintes au Barreau ont d'ailleurs déjà été déposées contre le « conseiller de la reine » comptant 27 années d'expérience. Le procureur de la Couronne, Me Nicolas Poulin, a brièvement donné son accord à l'absolution inconditionnelle.

Parallèlement à cette affaire de voies de fait, la cour d'appel a rendu un juge-



Le juge Rosaire Larouche.

ment, cette semaine, dans le dossier à l'origine des démêlés entre les huissiers et Me Bernatchez. Le tribunal de deuxième instance a en effet confirmé un jugement de la cour supérieure dégageant la Banque Nationale d'une poursuite en dommages intentée par l'avocat.

Ce dernier réclamait 141 000 \$ à la banque et à une ancienne employée qui l'a fraudé pendant plusieurs années en falsifiant des chèques à son profit. Dans

son action, Me Bernatchez reprochait à la banque d'avoir été négligente en payant les chèques sans faire certaines vérifications.

À plusieurs reprises, l'avocat a été intimé par le tribunal de produire les chèques en question pour que la banque sache précisément ce qu'on lui reprochait et pour qu'elle puisse préparer sa défense. Devant le refus répété et catégorique de Me Bernatchez d'obtempérer aux ordres de la cour, la banque a demandé et obtenu le rejet de l'action dirigée contre elle en cour supérieure.

C'est ce jugement que la cour d'appel vient de confirmer, avec la nuance que la poursuite contre l'ancienne employée demeure pendante. Cette dernière a avoué sa fraude et reconnu devoir 60 000 \$ à son ancien patron. En chambre criminelle, elle a plaidé coupable et a été condamnée.

« L'appelant s'est rendu coupable de délais excessifs et inexcusables », écrivent les juges Louis LeBel, Jean-Louis Baudouin et Jacques Chamberland, assimilant la « conduite inacceptable » de Me Bernatchez à de l'obstruction systématique. Ce dernier, ajoute la cour d'appel, s'est moqué ouvertement d'un ordre de la cour en utilisant un prétexte futile et indéfendable.

CORONER

Yvan Turmel aurait dû être secouru

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Le coroner Yvan Turmel juge « tout à fait injustifiables les circonstances qui ont occasionné le décès de M. Yvon Poulin » survenu le 17 septembre 1996, dans un supermarché de Sainte-Anne-de-Beaupré. Il estime cependant que cet événement est davantage le reflet d'un problème social que la responsabilité d'individus.

M. Poulin s'était effondré, victime d'un malaise cardiaque. Personne n'a exercé de manœuvres de réanimation cardio-respiratoire (RCR). Certains témoins connaissent pourtant les techniques, mais ont eu peur de poser les mauvais gestes et d'avoir ensuite à en répondre devant la justice.

En conférence de presse, hier, le coroner a présenté ses recommandations pour éviter la répétition de tels événements. Il a aussi rappelé que le nouveau code civil du Québec protège tout bon samaritain de poursuites qui pourraient être engagées à la suite d'éventuels dommages.

Deux des recommandations du coroner visent le centre commercial Place Sainte-Anne. Il demande à la CSST d'y faire appliquer le règlement sur les premiers secours, pour qu'au moins un membre du personnel par quart de travail soit détenteur d'un certificat de secouriste.

Il demande également à la clinique médicale régionale, qui se trouve dans le centre, d'y établir un protocole d'intervention en cas d'urgence. Lors de l'incident impliquant M. Poulin, un témoin avait appelé la clinique médicale. N'ayant perçu aucune urgence, tant dans les mots employés que dans le ton, la réceptionniste n'avait avisé aucun des trois médecins présents, et avait conseillé d'appeler l'ambulance.

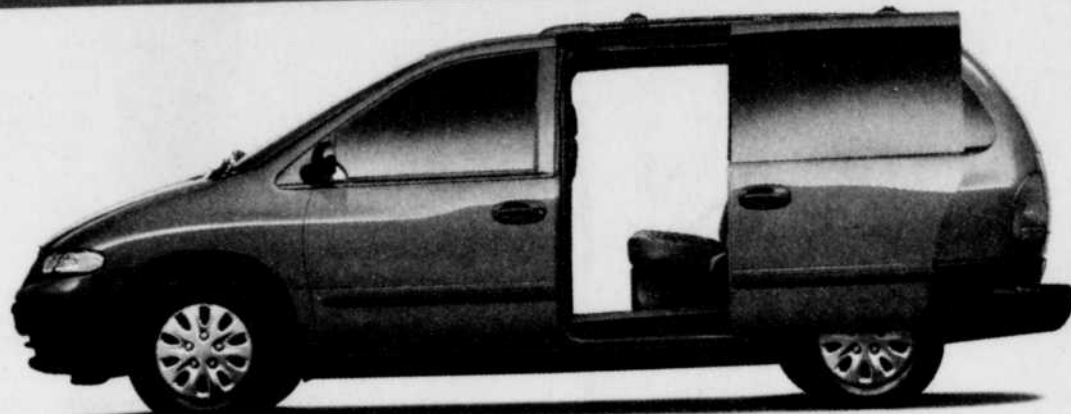
La troisième recommandation est peut-être celle qui pourrait changer le plus le portrait des premiers secours au Québec, où seulement 3 % de la population connaît la RCR. Se servant de l'exemple de la polyvalente des Appalaches, à Sainte-Justine, dans le comté de Bellechasse, le Dr Turmel demande au ministère de l'Éducation de sensibiliser toutes les polyvalentes à une telle démarche.

Hier, le directeur de cette polyvalente, M. Germain Ouellet, a expliqué que la RCR est une tradition dans son établissement, puisqu'elle y est enseignée aux élèves depuis 17 ans, tout comme le secourisme et les premiers soins.

Actuellement, les deux tiers du personnel de la polyvalente et la moitié des élèves sont détenteurs d'une attestation de compétence en RCR.

Par ailleurs, la Fondation des maladies du cœur offrira bientôt une session de formation en RCR au grand public au coût de 15 \$. Celle-ci aura lieu le 15 novembre, de 13 h à 17 h, au Nautilus Plus Lebourgneuf, 4500, boulevard des Gradins, à Québec. Les participants doivent s'inscrire au numéro 682-6387.

Les Autobeaucoup de Chrysler



Avec ces caractéristiques

Plymouth Voyager/Dodge Caravan 1998

Ensemble 24T + GKD : Deux portes latérales coulissantes • Moteur V6 de 3 litres • Transmission automatique • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo • Sièges pour sept passagers • Banquette arrière sur roulettes Easy Out™ • Deux sacs gonflables • Poutres de renfort latérales • Verrous à l'épreuve des enfants

À
CE
PRIX

239\$ PAR MOIS
TERME DE 30 MOIS
comptant initial de 2 355 \$

Des modèles de perfection



Avec ces caractéristiques

Plymouth Grand Voyager/Dodge Grand Caravan 1998

Ensemble 28D : Deux portes latérales coulissantes • Moteur V6 de 3,3 litres • Transmission automatique • Climatiseur • Radiocassette AM/FM stéréo • Sièges pour sept passagers • Banquette arrière sur roulettes Easy Out™ • Porte-bagages au toit • Poutres de renfort latérales • Verrous à l'épreuve des enfants • Deux sacs gonflables • Glaces et verrouillage des portes à commandes électriques

À
CE
PRIX

259\$ PAR MOIS
TERME DE 30 MOIS
comptant initial de 2 740 \$

La mini-fourgonnette la plus vendue en Amérique du Nord

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



Un plein d'essence vous est offert avec chaque achat ou location d'un modèle 1998. (Détail et flottes)



CHRYSLER CANADA



Concessionnaire officiel de l'équipe olympique canadienne

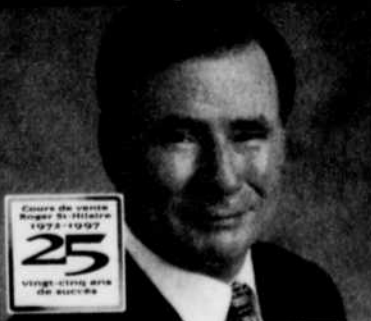
VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE

*Tarif mensuel établi d'après la description des véhicules ci-haut. Terme de 30 mois. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (840 \$) et taxes en sus. Taxe sur le climatiseur en sus (100 \$). Immatriculation et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Credit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 c le km. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander.

25^e ÉDITION 1997-1998
formateur agréé à la SQDM



AUGMENTEZ VOS VENTES
Faites comme 66 000 personnes depuis 25 ans

Inscrivez-vous maintenant
Séminaires

VENTE STRATÉGIQUE
Montréal : 4 et 5 décembre
Québec : 10 et 11 novembre
Montréal : 13 et 14 novembre
Québec : 8 et 9 décembre

Vous apprendrez comment :

- Faire face aux objections • Communiquer plus efficacement
- Conclure vos ventes • Développer votre clientèle
- Justifier vos prix • Fidéliser votre clientèle
- Argumenter avec aplomb • Augmenter votre motivation

GÉRANCE DE VENTE
Montréal : 23, 24, 25 février
Québec : 17, 18 et 19 novembre

Vous apprendrez comment :

- Recruter des vendeurs à succès • Diriger vos vendeurs
- Motiver votre équipe • Organiser des réunions stimulantes
- Rémunérer vos vendeurs • Organiser des concours de vente
- Évaluer vos vendeurs • Former vos vendeurs

RELATION AVEC LA CLIENTÈLE
Montréal : 26 nov. et 28 janv.
Québec : 12 novembre

Vous apprendrez comment :

- Communiquer avec vos clients
- Conclure des ententes
- Fidéliser votre clientèle
- Améliorer votre image
- Traiter les plaintes avec tact
- Surmonter les réticences de vos clients
- Maîtriser l'usage du téléphone
- Favoriser le développement des affaires

Formateurs : Simon St-Hilaire

Mastercard et Visa acceptés

Informez-vous sur nos conférences et nos séminaires privés
Tél. : 1 800 463-7246 / (418) 626-7498
Fax : (418) 626-6264

Cours de vente
Roger St-Hilaire

Regardez l'émission « Le savez-vous ? » le dimanche à 9 heures à T.Q.S.

LE QUÉBEC LE CANADA

Le Bloc veut la tête du directeur du pénitencier

Deslauriers soutient que son hôtel n'est pas un repaire de motards

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — Faisant fi des menaces de poursuite brandies par Michel Deslauriers, le Bloc québécois persiste et signe: il continue de réclamer la suspension du directeur du pénitencier Leclerc, à Laval, jugeant inacceptable qu'il exploite aussi un hôtel fréquenté sporadiquement par des groupes de motards.

Loin de présenter des excuses à M. Deslauriers, qui soutient que sa réputation a été entachée par les questions du Bloc québécois, le chef bloquiste Gilles Duceppe estime que le directeur du pénitencier Leclerc se place en conflit d'intérêts potentiel.

«Il se place dans une situation de vulnérabilité. (...) Je ne dis pas qu'il est coupable. (...) Mais il doit décider s'il est aubergiste ou s'il est directeur d'un pénitencier», a soutenu M. Duceppe.

Le Bloc québécois, qui, par la bouche du député de Charlesbourg Richard Marceau, a révélé cette affaire mardi aux Communes, a continué d'interroger le Solliciteur général Andy Scott à ce sujet, hier, l'exhortant à prendre les mesures afin qu'une telle situation ne se reproduise pas.

M. Scott a rétorqué que les allégations du Bloc québécois voulant que l'hôtel de M. Deslauriers était presque devenu un second repaire de groupes de motards criminalisés étaient non fondées. Il a accusé les députés bloquistes de salir la réputation d'un directeur comptant 30 années de loyaux services.

L'hôtel en question, L'Auberge du Canada, est situé au 3155, boulevard Saint-Jean, à Trois-Rivières-Ouest, à quelque deux kilomètres du repaire des Hell's Angels.

Selon Gilles Duceppe, la proximité du repaire pourrait rendre M. Deslauriers vulnérable au chantage de motards qui voudraient obtenir des passe-droits en faveur d'un des leurs écroués au pénitencier Leclerc.

Toutefois, des motards n'ont fréquenté l'établissement dont M. Deslauriers est l'actionnaire principal qu'à quatre ou cinq reprises au cours des cinq dernières années, selon des sources policières.

DESLAURIERS SE DÉFEND

En conférence de presse, hier, à Laval, M. Deslauriers, visiblement amer des allégations du Bloc québécois, a accusé la formation politique de Gilles Duceppe de vouloir faire «de la petite politique» à ses dépens.

Il a aussi mis au défi les députés Richard Mar-

ceau et autres qui ont lancé ces allégations de les prononcer à l'extérieur des Communes où ils ne jouissent pas de l'immunité parlementaire.

«Je déplore que des gens puissent se prévaloir d'une immunité à la Chambre des communes et déclarer à peu près n'importe quoi sans risquer de se faire poursuivre par la suite», a-t-il indiqué. «Si on a des accusations à faire contre moi, qu'on le fasse en public et je serai ravi de pouvoir les contredire et aussi poursuivre les gens qui les ont dites».

Paradoxalement, le député bloquiste Richard Marceau avait visité le pénitencier Leclerc en compagnie de M. Deslauriers il y a environ deux semaines. En aucun cas avait-il soulevé cette question durant sa visite. «Il est clair que M. Marceau désire s'attribuer du capital politique. Je trouve très dommage que cela se fasse sur le dos et la réputation d'individus comme moi», a déclaré M. Deslauriers, qui est directeur du pénitencier Leclerc depuis juillet 1995.

Quant à son hôtel où il se rend à raison de trois fois par semaine afin d'y faire la comptabilité, M. Deslauriers a indiqué qu'il avait été construit avant que les Hell's Angels n'établisse leur repaire à quelque deux kilomètres de là.

PAS DE CONTACT AVEC LES MOTARDS

«D'aucune façon et jamais je n'ai été en contact avec les bandes criminalisées dont il est question. (...) Les seules occasions où des motards de sont rendus à mon hôtel, c'est à l'occasion de grands événements comme des funérailles. J'estime que je n'ai rien à me reprocher», a-t-il dit.

De son côté, Jean-Claude Perron, sous-commissaire aux services correctionnels canadiens, a réitéré sa pleine et totale confiance en M. Deslauriers, disant d'ailleurs être au courant depuis longtemps de ses activités commerciales. «Le travail d'un directeur d'établissement carcéral n'a jamais été facile, mais si en plus la crédibilité de ses dirigeants est mise en doute par des allégations non fondées... M. Deslauriers avait et a toujours la pleine confiance de ses supérieurs», a-t-il commenté.



Raymond Villeneuve

La SQ ouvre une enquête

Raymond Villeneuve frise l'appel à la violence

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — La Sûreté du Québec a ouvert une enquête sur ce qui a toutes les apparences d'appels à la violence publiés dans un bulletin dirigé par l'explorateur Raymond Villeneuve.

Cette enquête policière a été initiée à la demande du ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger. Le député d'Anjou affirme que les «faits relatés sont troublants».

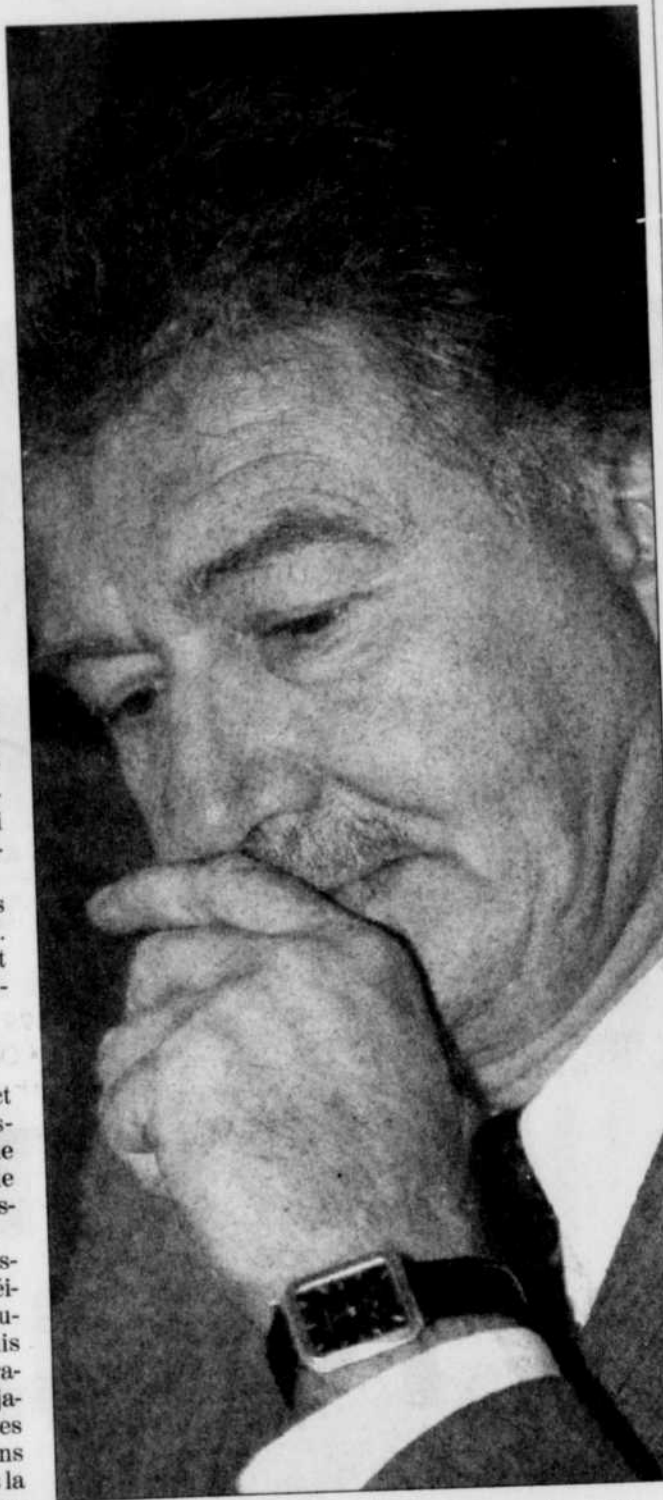
Assez en tout cas, dit-il, pour que la SQ s'intéresse à cette publication, à son contenu et peut-être aussi à son directeur. Les enquêteurs devront ensuite déterminer s'il y a lieu de transmettre le dossier à un procureur.

Pierre Bélanger s'est dit estomaqué de constater «qu'on donne des conseils ou en tout cas certaines directives relativement à du terrorisme ou des actes qui peuvent être répréhensibles».

Le ministre de la Sécurité publique faisait référence à des extraits d'un bulletin de liaison du Mouvement de libération nationale du Québec présidé par Raymond Villeneuve.

Pour défendre l'intégrité territoriale du Québec, le bulletin suggère de ne pas s'équiper avec des armes comme le M-16 ou le AK-47, trop complexes à utiliser et à entretenir, mais plutôt avec des marteaux.

«Un marteau assomme très efficacement une sentinelle ennemie si on la frappe à la tête, et la paralyse par un bon coup entre les omoplates.»



Le directeur Deslauriers menace de poursuivre le BQ.

GESTION DU SANG

Les hémophiles torpillent le système de Rochon

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les hémophiles ne veulent pas du système de gestion du sang que le ministre Rochon veut implanter et ils ne se sont pas gênés pour le dire à la Commission des affaires sociales, hier.

«Aux Éboulements, il y a eu 43 morts et le gouvernement s'est empressé d'annoncer des mesures concrètes pour corriger la côte. Le système de sang, c'est une côte dangereuse qui a fait beaucoup plus que 43 morts jusqu'ici au Québec mais on s'entête à dire que la côte est correcte. Il ne faut pas que l'histoire se répète», dit André Mantha, des trémolos dans la voix, père d'un jeune hémophile de trois ans.

L'hémophilie est une maladie héréditaire empêchant la coagulation du sang et provoquant des hémorragies. Il y a 400 hémophiles au Québec. Leurs rangs ont été décimés par le VIH et par l'hépatite C parce qu'ils ont été infectés par des donneurs malades durant les années 80, faute d'un contrôle adéquat comme l'a révélé la Commission Krevier.

«Avez-vous des garanties d'accord de la part des autres provinces pour vos échanges, pour le fractionnement et l'achat de groupe? Votre système est basé sur des comités consultatifs, personne n'est imputable. Le ministre n'aura pas le temps de gérer le quotidien. Qui décidera d'un retrait éventuel? Des nouveaux tests requis?» s'interroge David Page, de la Société canadienne d'hémophilie, section Québec.

Les hémophiles qualifient le système basé sur les hôpitaux d'irréaliste.

«Seulement 20% des hôpitaux ont une banque de sang informatisée. Comment faire le lien entre le donneur et le receveur? Ça va coûter plus

cher. Que va faire le médecin d'un hôpital quand son budget pour le sang va être épuisé? Opter pour un produit de substitution moins cher?» s'interroge Pierre Desmarais, son directeur général. Il trouve que le système de gestion proposé est surtout basé sur la réduction des coûts. Ce qui les inquiète. Mais ça va coûter plus cher.

La société préfère que le Québec adhère au système canadien. Sinon, il faudrait absolument créer une agence québécoise responsable, imputable, avec un conseil d'administration nommé par le ministre de la Santé. «On ne veut pas embarquer dans un débat politique. On veut un système sécuritaire avec une agence responsable», dit M. Page.

Les hémophiles ne veulent pas voir le siège social de la Croix-Rouge dans le décor comme fournisseur. La confiance n'y est plus. Mais ils verraient bien qu'on récupère le personnel et l'expertise des centres de Québec et Montréal.

Le député de Nelligan et porte-parole de l'opposition officielle Russel Williams a déploré que le ministre Jean Rochon ait été absent de la Commission pour répondre aux questions.

La Croix-Rouge refuse toujours de faire connaître ses intentions. La directrice générale des services transfusionnels pour la région de l'Est, le Dr Francine Décarie, ne peut parler au nom du Conseil des gouverneurs. «Je ne sais pas si la Croix-Rouge va rester au Québec. Je ne suis qu'une employée. Adressez-vous au conseil des gouverneurs», dit l'hématologue après sa comparution. Mais Ottawa aussi refuse de répondre.

Au ministère de la Santé, on confirme qu'il y a bien négociations avec le siège social par procureurs interposés. On n'est pas d'accord avec les craintes des hémophiles. «Une agence, c'est un moyen facile qui n'a pas donné de résultats dans le passé. Il y aura un seul comité consultatif face au ministre, le comité d'hémovigilance. M. Page et Mme Décarie y siègent. Pouvez-vous avoir de meilleures garanties?», dit Michel Bériau.



Un petit groupe d'étudiants houspille leurs profs en grève, à Toronto.

GRÈVE DES PROFS ONTARIENS

Un appel aux tribunaux qui risque de laisser des traces

TORONTO (PC) — Le gouvernement ontarien a officiellement demandé, hier, aux tribunaux de mettre fin à la plus importante grève des enseignants de l'histoire du pays. Mais le ministre de l'Éducation a lui-même admis qu'un retour forcé des enseignants au travail ne serait pas sans conséquences.

Des avocats représentant le gouvernement de la province ont déposé en cour une demande d'injonction visant à mettre un terme à la grève illégale des 126 000 enseignants ontariens. Ils ont demandé à être entendus demain. Si leur requête est agréée, un juge pourrait obliger les enseignants à rentrer au travail dès lundi, mettant ainsi fin au congé forcé de 2,1 millions d'écoliers.

La grève, qui en était hier à sa troisième journée, a obligé plusieurs parents à s'organiser tant bien que mal pour faire garder leurs enfants, ou à s'absenter du travail.

Le premier ministre Mike Harris a justifié sa

décision de recourir aux tribunaux en affirmant qu'il n'avait encore rencontré personne qui pense «que nous devrions simplement laisser cette illégalité persister, quand il existe clairement d'autres options disponibles. Et nous devrions essayer ces options».

Mais du côté des grévistes, hier, ni les leaders syndicaux ni les enseignants ne semblaient prêts à céder du terrain dans leur lutte contre le projet de loi du gouvernement sur la réforme de l'éducation.

«Si le gouvernement gagne en nous obligeant à rentrer au travail sans avoir négocié, les enseignants seront totalement démoralisés», prédit Lynn Ware, une enseignante de Toronto.

Le ministre de l'Éducation, Dave Johnson, a admis que les lendemains d'un retour au travail forcé seraient douloureux, mais il a ajouté qu'il s'efforceraient d'être sensibles aux sentiments des enseignants.

ÉLECTIONS À LA VILLE DE QUÉBEC

Le DGÉ renvoie au gouvernement les problèmes de liste électorale

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

QUÉBEC — Le directeur général des élections ne fait aucune recommandation et renvoie au gouvernement la responsabilité de prendre une décision sur la nécessité et la façon d'amender la loi électorale avant le 2 novembre. Le DGÉ par intérim s'est borné à transmettre l'état du dossier, hier soir, au ministre responsable de la loi électorale, M. Guy Chevrette, après des heures de discussion et d'analyse, parce que les partis politiques municipaux de Québec ne s'entendent ni sur la gravité des erreurs dans la liste électorale, ni sur la solution à adopter, disait M. Casgrain en entrevue en fin de soirée.

Le DGÉ par intérim affirmait aussi que toute modification requerrait une modification de la loi sur les élections et que rien n'est impossible malgré le scrutin tout proche. Le cabinet du leader du gouvernement à l'Assemblée nationale avait déjà cherché en vain

un article accordant un pouvoir discrétionnaire au DGÉ pour que des milliers d'électeurs ne perdent pas leur droit de vote aux élections du 2 novembre.

À la suite de deux lettres de plaintes expédiées hier au ministre responsable de la liste électorale, M. Guy Chevrette, par le chef du Rassemblement populaire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, et par le chef du Parti des citoyens de Québec, M. Jean-Guy Lemieux, le DGÉ a rencontré hier séparément, durant près de trois heures, les trois candidats à la mairie ainsi que le président des élections de la capitale.

Juste avant de rencontrer Me Casgrain, M. L'Allier indiquait, au cours d'une entrevue téléphonique, que sa lettre au ministre Chevrette soulignait que les lacunes constatées dans la liste étaient suffisamment importantes pour justifier la rouverture des bureaux de révision demain et samedi. Selon M. L'Allier, le ministre aurait immédiatement transmis la lettre au di-

recteur général des élections qui a le pouvoir de recommander au gouvernement de donner suite aux griefs soulevés. M. L'Allier poursuivait qu'il avait obtenu l'approbation du maire de Ville de Laval, M. Gilles Vaillancourt, lui aussi en élection, pour faire valoir au DGÉ que la liste comportait des erreurs touchant environ 10 000 électeurs.

Au niveau des moyens, M. L'Allier privilégiait hier la rouverture des bureaux de révision par un amendement législatif. « On peut passer une loi en 12 heures avec le consentement de l'opposition », Même s'il n'y a que 500 des 5000 à 7000 électeurs oubliés de Québec qui s'y présentent, malgré des avis les incitant à le faire, cela en vaudrait la peine, « pour le principe », disait-il.

Confectionnée à la hâte, avec peu de



Jean-Paul L'Allier

soin et sans vérification, la liste présente des erreurs grossières. M. L'Allier avait des cas à citer: Une dame âgée du chemin Sainte-Foy, portant le numéro d'électeur 228 dans la section de vote 292, qui devait déménager plus tard a été rayée de la liste après que le concierge de l'immeuble ait indiqué aux recenseurs qu'elle était partie.

Le maire signalait aussi le cas du concierge du stationnement de Place Jacques-Cartier au centre-ville qui s'informait hier du moment où les recenseurs viendraient à son domicile, dans Limoilou où il réside depuis 30 ans, afin de l'inscrire sur la liste.

Nombre de propriétaires d'immeubles à Québec, résidant ailleurs, mais jouissant du droit de vote dans la capitale, n'auraient pas reçu non plus leur carte d'électeur.

RELATIONS DE TRAVAIL

McDonald's déboutée

MONTREAL (PC) — La cour d'appel du Québec a rejeté hier la requête de la chaîne de restaurants McDonald's qui conteste l'impartialité du commissaire du travail chargé d'examiner la requête en accréditation syndicale déposée par les employés du McDonald's de Saint-Hubert, sur la rive sud de Montréal.

La cour d'appel confirme ainsi la décision de la cour supérieure qui, le 3 juillet, avait débouté McDonald's.

Le commissaire du travail, André Bussièrès, reprendra donc dès demain ses audiences publiques sur la demande de syndicalisation.

62 SALARIÉS

La requête en accréditation a été déposée le 18 février par le Syndicat des Teamsters-FTQ, en vue de représenter les 62 salariés du restaurant McDonald's de Saint-Hubert.

Plus de 80 % des salariés du restaurant ont signé leur carte d'adhésion au syndicat qui, s'il est reconnu, sera le premier à s'implanter dans un McDonald's au Québec et au Canada.

MOI JIMMY, TOI JANE.



Ahïaïaaahïaïaah!

Avec son moteur V6 de 190 chevaux, son système Insta-Trac qui permet de passer de 2 à 4 roues motrices à la volée et ses équipements intérieurs luxueux, le nouveau Jimmy SLT 1998 est incontestablement le roi de la jungle urbaine.

Dion se réjouit de la décision

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, se réjouit de voir deux ministres du gouvernement Bouchard et deux députés libéraux débarquer à Ottawa, aujourd'hui, afin de défendre le projet d'amendement constitutionnel permettant d'établir des commissions scolaires linguistiques au Québec.

Interrogé à ce sujet, hier, le ministre Dion a fait valoir que le gouvernement péquiste aurait d'ailleurs dû tenir lui-même au départ des audiences publiques sur cette question à Québec. « Je suis tout à fait heureux de leur décision, qui ne constitue pas un précédent puisque d'autres ministres tels que Pierre Marc Johnson et Jacques Parizeau sont déjà venus témoigner devant des comités parlementaires dans le passé », a-t-il déclaré.

Ils vont expliquer en leurs mots ce que j'ai déjà dit

D'autant plus que les opposants à cet amendement, dont certains députés libéraux anglophones du Québec, ont profité de ces audiences afin de critiquer le traitement que réserve le gouvernement québécois à la minorité anglophone.

Le ministre Dion, qui se dit convaincu qu'une majorité de députés à la Chambre des communes appuieront en bout de piste l'amendement que réclament Québec et le Bloc québécois, ne croit pas que les deux ministres péquistes viendront jeter de l'huile sur le feu. « Je pense qu'ils vont agir de manière responsable. Ils vont expliquer en leurs mots ce que j'ai déjà expliqué. Cela va certainement aider au consensus, mais aussi à la compréhension. Car les audiences ont démontré jusqu'ici qu'il y a beaucoup d'incompréhension », a-t-il opiné.

Au sujet du vote libre, le ministre Dion estime que son patron Jean Chrétien n'avait d'autre choix que de laisser ses députés voter selon leur conscience, puisqu'il s'agit d'une question morale.

12 DÉPUTÉS POURRAIENT VOTER CONTRE

Au moins une douzaine de députés libéraux pourraient voter contre cet amendement constitutionnel. Le chef conservateur Jean Charest, qui appuie l'amendement, n'imposera pas non plus la discipline de parti à ses troupes, se disant toutefois confiant que la majorité de ses collègues l'endosseront. Tout indique qu'une majorité de députés néo-démocrates l'appuieront, tandis que les réformistes voteront de leur côté vraisemblablement en bloc contre la proposition.

Une fois adopté aux Communes, l'amendement sera soumis au Sénat où il est loin d'être acquis qu'il sera entériné. Car une majorité de sénateurs s'étaient déjà opposés à une requête semblable de Terre-Neuve l'an dernier. Cependant, comme le Sénat ne dispose que d'un veto suspensif de six mois lorsqu'il se prononce sur un dossier constitutionnel, les députés n'auraient qu'à adopter l'amendement une seconde fois pour qu'il entre en vigueur.

COMMISSIONS SCOLAIRES LINGUISTIQUES

Québec change de cap

Quatre élus, dont deux de l'opposition, se rendent à Ottawa pour « rétablir les faits »

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une délégation québécoise composée de quatre élus, deux du gouvernement et deux de l'opposition officielle, se rendra à Ottawa cet après-midi plaider la cause du Québec dans le dossier des commissions scolaires linguistiques.

Après avoir refusé de comparaître devant le comité mixte du Sénat et des Communes chargé d'étudier l'amendement constitutionnel qui permettrait à Québec d'établir des commissions scolaires linguistiques, les ministres Jacques Brassard et Pauline Marois ont fait des pieds et des mains, hier, pour y être entendus.

La délégation se rendra à Ottawa pour « rétablir les faits », a affirmé le ministre Brassard, selon qui il existe une « confusion lamentable » de l'autre côté de l'Outaouais.

Ce court voyage, qui n'était pas prévu à l'horaire, fait suite à la décision du premier ministre canadien d'autoriser un vote libre à la Chambre des communes sur cette question. Une décision qui a suscité une vive indignation dans les rangs gouvernementaux et surpris les libéraux.

Avant appris que le gouvernement déléguait deux ministres dans la capitale fédérale, le chef de l'opposition, Daniel Johnson, a suggéré au premier ministre d'y adjoindre deux députés de son parti. Ce qu'a accepté Lucien Bouchard. « Cela illustre le consensus que nous prétendons affirmer », a admis le premier ministre.

Quelques instants plus tôt, les deux libéraux pressentis, Jean-Marc Fournier et François Ouimet, s'étonnaient de n'avoir été ni invités, ni même consultés par le gouvernement.

Ils ont insisté sur le fait que le voyage à Ottawa ne devait pas être « partisan », mais « pédagogique ».

On ignorait encore, hier soir, si la délégation s'exprimera d'une seule voix cet après-midi, ou si libéraux et péquistes témoigneront à tour de rôle. Les négociations entre les deux groupes n'étaient pas terminées.

En matinée, le ministre Jacques Brassard avait expliqué qu'il avait jusqu'ici refusé de se rendre au comité mixte parce qu'il n'en voyait pas la nécessité. « Je m'appuyais sur un engagement formel pris par le premier ministre canadien et son ministre des Affaires intergouvernementales de faire adopter avec diligence et célérité l'amendement demandé par l'Assemblée nationale. »

Si du côté gouvernemental, on se demande si l'amendement constitutionnel sera adopté par la Chambre des communes, du côté libéral on ne semble pas en douter. Le chef Daniel Johnson se dit même convaincu qu'il le sera par une forte majorité, en dépit du vote libre.

L'Assemblée nationale veut qu'Ottawa modifie d'ici la fin de l'année l'article 93 de la Constitution. L'amendement permettrait au Québec de transformer les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques sans créer d'enchevêtrements de structures.



Il existe une « confusion lamentable » de l'autre côté de l'Outaouais, estime Jacques Brassard, qui était accompagné de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

Le vote libre accordé par Chrétien a changé la donne

Sautez sur l'occasion

TPS

Nous payons pour vous la TPS

Se termine le dimanche 2 novembre 1997

LA GALERIE DU MEUBLE

DÉCORATION INTÉRIEURE

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O., Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette, Québec, 681-0171

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette, Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rte Kennedy, Lévis, 838-9982

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au mercredi 9h à 17h30. Jeudi et vendredi 9h à 21h. Samedi 9h à 17h. Dimanche 12h à 17h.



*Novembre 1998. Conditionnel à l'approbation du crédit. Acompte 30%. Conditions en magasins.

Lorraine Pagé exige un engagement ferme de la ministre Marois

Les coupes dans le transport ne doivent pas mettre les élèves en danger

PIERRE APRIL
Presse canadienne

■ QUÉBEC — La présidente de la CEQ Lorraine Pagé exige des engagements formels de la ministre de l'Éducation Pauline Marois, afin que le paiement de la facture du transport de 70 millions \$ par les commissions scolaires ne se traduise pas par une diminution de la sécurité des enfants et du financement des services éducatifs.

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir à Mme Marois le 22 octobre 1997, Mme Pagé a rappelé que les hypothèses actuellement envisagées pour payer la note sont effectivement inquiétantes et qu'elles impliquent, selon son analyse, des réductions de services aux étudiants et des économies dans l'entretien mécanique des autobus qui pourraient mettre en cause la sécurité des enfants.

«Je crois, a noté Mme Pagé, qu'il serait nécessaire que des engagements formels soient pris afin de nous assurer que la possibilité de transférabilité entre les enveloppes budgétaires ne pourrait se traduire par une diminution du financement des services éducatifs.»

Par ailleurs, tout en soulignant que les premiers 30 millions \$ de la facture seront récupérés à même les économies réalisées par le regroupement des commissions scolaires, la présidente de la CEQ a été surprise d'apprendre que les autres 40 millions \$ pourraient être payés en modifiant les règles actuelles du transport scolaire qui datent de 1980, laissant même entendre un prolongement de la vie normale d'un véhicule de 12 à 15 ans.

EXAMEN RIGOUREUX

«Nous voudrions insister, a précisé Mme Pagé, pour que la question de la sécurité des enfants soit évaluée de la façon la plus rigoureuse possible. Il serait sûrement inacceptable qu'un accident malheureux se produise et qu'on identifie, par la suite, les mesures d'économie comme cause première du mauvais état mécanique des véhicules.»



La présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé.

Mme Pagé a cependant reconnu que la ministre a déjà signifié son intention de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des enfants, lorsqu'elle s'est fait confiée la responsabilité de l'administration du transport scolaire au lendemain de l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et son gouvernement, mais elle n'en est pas moins inquiète.

«Je sais bien, a-t-elle précisé, que certaines déclarations sur ce sujet ont déjà été faites, mais la gestion du transport scolaire étant de responsabilité locale, nous ne serions être pleinement rassurés sans ces engagements.»

PRÊTS ET BOURSES

Campagne pour forcer une révision

MONTREAL (PC) — Les trois principales fédérations étudiantes ont enclenché mardi une campagne visant à obtenir «une véritable réforme» du système de prêts et bourses.

Dans un premier temps, les responsables étudiants de chaque université et collège feront signer une pétition appuyant leurs demandes, qui sera présentée à la fin de novembre à l'Assemblée nationale.

D'autres mesures suivront qui ne prendront fin que lorsque «nous aurons obtenu la satisfaction de nos demandes», a soutenu hier, en conférence de presse, Nikolas Ducharme, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

La FEUQ vient ainsi rappeler au gouvernement que ce qu'elle appelle les «réformes», annoncées le 16 octobre dans la foulée du rapport Montmarquette sur les modalités de remboursement de la dette étudiante, ne la feront pas taire.

La FEUQ avait pourtant salué, à la mi-octobre, l'annonce de la mise sur pied d'un comité consultatif en matière d'aide financière, de manière à permettre aux étudiants d'être «partie prenante» aux décisions les touchant et de manière aussi à ce qu'ils puissent travailler à l'établissement d'une loi-cadre.

Hier, la FEUQ, sa petite soeur, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), et la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) ont plutôt réclamé un «véritable mécanisme de consultation», parce que «la manière dont sont prises les décisions gouvernementales modifiant l'aide financière font preuve d'un arbitraire et manquent de transparence».

Les représentants étudiants ont beaucoup insisté hier sur la nécessité de rendre l'aide financière accessible aux 60 000 étudiants à temps partiel qui, font-ils valoir, apportent 6 millions \$ au système d'aide financière par l'entremise de leurs frais de scolarité.



AGNEAU RETOURNÉ
Hommes et dames

CHRIST



Place de Cité, Ste-Foy
657-7291

1996-97

Le fédéral a exagéré son déficit de 800 M\$

OTTAWA (PC) — Le Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, refuse d'accorder une note parfaite au gouvernement fédéral en raison de la façon dont ce dernier fait état du déficit dans ses comptes publics.

Dans des documents sur les finances de l'État rendus publics mardi, M. Desautels indique qu'Ottawa a exagéré de 800 millions \$ son déficit pour l'exercice fiscal clos le 31 mars 1997 afin de se donner un coup de pouce budgétaire lors de la présente année financière.

Plus tôt ce mois-ci, à Vancouver, le ministre des Finances Paul Martin avait annoncé que le déficit pour 1996-97 avait été de 8,9 milliards \$. Les marchés financiers s'attendent à ce qu'Ottawa élimine le déficit cette année. Les 800 millions \$ évoqués par le Vérificateur général

avaient été mis de côté par le gouvernement en 1996-97 afin de subventionner la Fondation canadienne pour l'innovation, annoncée dans le budget de février afin de favoriser la recherche et le développement.

ON N'AUROIT PAS DÙ

M. Desautels estime que puisque ce centre n'existait pas encore le 31 mars, dernier jour de l'exercice 1996-97, on n'aurait pas dû en tenir compte à même les engagements financiers de cette année-là.

Le centre n'a pas été officiellement fondé avant avril, l'entente sur son financement n'intervenant qu'en juillet.

«Mis à part un écart de 10 milliards \$ en ce qui a trait au fonds de pension des employés de l'État, les livres publics reflètent les dépenses effectuées par Ottawa l'an dernier, a indiqué le Vérificateur général.

Plus tôt cette année, M. Desautels avait critiqué le gouvernement pour avoir gonflé le déficit de l'année financière 1995-96 en y greffant les paiements liés à l'harmonisation de la taxe de vente dans les provinces de l'Atlantique.

Il a été impossible de joindre le ministre Martin, hier.



La station de ski préférée des gens de Québec*

*Sondage SOM inc. Février 1997

Stoneham, y a pas de mot pour dire comment c'est!

Mais tout le monde en parle!

- Des pistes de tous les niveaux, même pour les débutants.
- Un accès rapide et sécurisé à une vingtaine de minutes de la ville par l'autoroute 73.
- Une ambiance unique!
- Les meilleures conditions de neige à Québec!
- Billet de saison garanti.
- Abonnement monoparental.
- Billet de saison de l'Île aux Enfants.
- Des billets de saison à partir de 99\$ et tous les abonnements sont à prix réduit jusqu'au 9 novembre 1997.

Prix d'un abonnement sans début de semaine.

Venez nous rencontrer à la station durant les fins de semaine.
Stoneham, la station familiale.

1420, avenue du Hibou
Stoneham (Québec) G0A 4P0
Téléphone: (418) 843-2411
Télécopieur: (418) 848-1133

Stoneham

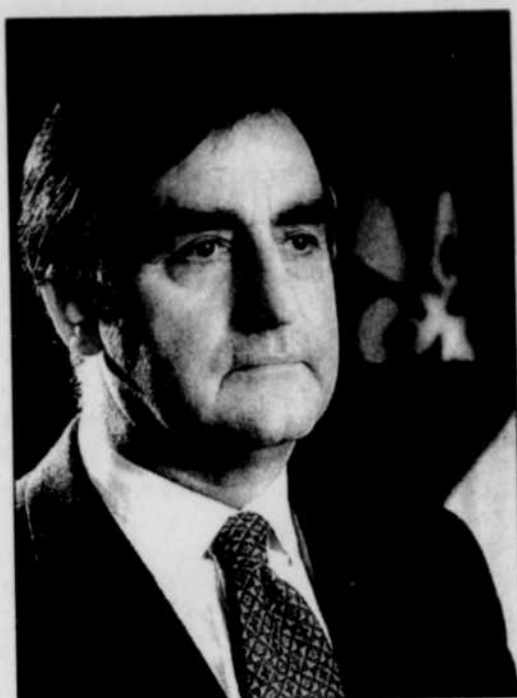
La station préférée de ceux qui l'ont essayée.



Pour les cours de ski des enfants, profitez du Spécial parents

Pendant que les enfants prennent leur cours, lancez-vous sur les pistes à prix réduit! Pour chaque enfant inscrit à un cours d'une durée de 8 semaines, obtenez 8 billets de journée (valides en tout temps) au prix compétitif de 175,51 \$⁰⁰.

(maximum de deux forfaits par famille) - 21,93\$ par visite.



**Monsieur le Premier Ministre,
mesdames et messieurs les ministres,**

**Depuis 1991,
le nombre des jeunes Québécois qui fument a
DOUBLÉ**

**LA SITUATION EST GRAVE.
OÙ EST LA LOI QUÉBÉCOISE SUR LE TABAC ?**

- En 1994, les gouvernements québécois et canadien ont coupé les taxes sur le tabac, réduisant de moitié le prix des paquets de cigarettes.
- En 1995, une vaste consultation du ministre de la Santé a révélé qu'il y avait consensus sur la nécessité de mesures législatives pour contrôler le tabac.
- En 1996, le gouvernement québécois annonçait le dépôt imminent d'un projet de loi sur le tabac.
- En 1997, des multinationales du tabac ont avoué qu'elles visaient les jeunes avec leur stratégie de marketing.
- 1998 est à notre porte, et nous attendons toujours...

Depuis la baisse des taxes sur les cigarettes, plus de **80 000 jeunes Québécois** ont commencé à fumer. Le taux de tabagisme chez les jeunes du Québec est le plus élevé au pays, soit **38 %**. En moyenne, ces jeunes fument leur première cigarette à 12 ans. Ils deviennent des fumeurs réguliers à 13 ans.

Le Québec arrive également en tête pour la vente illégale de tabac aux mineurs au Canada. Sept détaillants de tabac québécois sur dix contreviennent à la loi en vendant des cigarettes aux moins de 18 ans¹.

C'est aussi au Québec que les jeunes respirent le plus de fumée de tabac secondaire. Il est permis de fumer dans plus de la moitié des écoles primaires et secondaires². Le tabagisme est autorisé dans la très grande majorité des centres de divertissement fréquentés par les jeunes.

Et les jeunes d'ici sont les plus ciblés par les campagnes de promotion des fabricants de cigarettes: 42 % du budget de commandite de l'industrie du tabac est dépensé au Québec.

La plupart des jeunes qui commencent à fumer aujourd'hui seront dépendants du tabac pendant plus de vingt ans. La moitié en mourront. Il n'y a plus de temps à perdre.

**La santé du public est votre responsabilité.
Quand votre gouvernement passera-t-il aux actes ?**

Association des chirurgiens cardio-vasculaires et thoraciques du Québec • Association des médecins de langue française du Canada • Association des médecins spécialistes en santé communautaire du Québec • Association médicale du Québec • Association pour asthmatiques et allergiques du Québec • Association pour la santé publique du Québec • Association pour les droits des non-fumeurs • Coalition Chaudière-Appalaches / Québec pour la santé et contre le tabagisme • Coalition québécoise pour le contrôle du tabac • Conseil québécois sur le tabac et la santé • Fédération des comités de parents du Québec • Fédération des éducateurs et éducatrices physiques kinésiologues du Québec • Fédération québécoise du sport étudiant • Fondation québécoise du cancer • Info-Tabac • Société canadienne du cancer, Division du Québec

1. Nielsen, A.C., Évaluation de la conformité des détaillants avec la législation sur la vente de tabac aux mineurs : Résultats de la phase 2 - 1996, Bureau de contrôle du tabac, Santé Canada, décembre 1996.
2. Les Politiques antitabagisme dans les écoles, les garderies, les établissements de services de santé et les établissements commerciaux, Santé Canada, 1995.

COMMISSION ROBERGE

Le juge promet une ordonnance claire au sujet des sources

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Le président de la Commission Roberge, M. Yvon Roberge, a promis d'émettre une ordonnance précise, claire et directe aujourd'hui au sujet de la demande des procureurs d'obtenir tous les documents ayant servi à la réalisation de deux reportages diffusés à l'émission Enjeux à Radio-Canada.

À la fin des plaidoyers, la décision du juge retraité semblait être prise : « Il ne faut pas minimiser l'importance de ces reportages, qui ont d'ailleurs mérité à son auteur un prix de reconnaissance. Ils ont également joué un grand rôle dans l'ouverture de l'enquête publique d'aujourd'hui. Je ne peux ignorer non plus les décisions rendues par d'autres tribunaux et qui pourraient se rapporter à la présente demande », a lancé le président Roberge.

Le procureur de la Société Radio-Canada, Me Michel Jolin, a finalement pu terminer, hier, son argumentation. Il a tenu à préciser qu'aucune jurisprudence n'existait pour une demande identique. « Il faut faire la nuance entre un témoin et un journaliste qui interroge un témoin 18 ans après l'événement. »

Me Jolin a également prévenu qu'advenant une ordonnance, les médias

risquent de s'autocensurer dans l'avenir afin de protéger leurs sources. « Si les médias sont trop souvent appelés à remettre aux tribunaux leurs documents, ils pourraient cacher des informations susceptibles d'intéresser les policiers. La presse ne doit pas être transformée en un service d'enquête policière », a-t-il lancé.

DES CONTRADICTIONS

L'agent Michel Paré, de la Sûreté du Québec, a affirmé hier que le corps de Moïse Régis n'était pas gonflé lorsqu'il est arrivé sur les lieux de la tragédie

en juin 1977. Ce qui contredit le témoignage livré la semaine dernière par trois dames. Autre contradiction, l'agent Paré ne se souvient pas avoir entendu parler de photos du cadavre prises sur la plage, alors que les dames prétendent avoir remis à un policier ces photographies.

Un ex-policier, M. Jacques Leblanc a pour sa part avoué avoir raconté à la sûreté municipale de Québec, en 1996, qu'il trouvait bizarre qu'un agent de la SQ achète la chaloupe des deux Montagnais. « Mais aujourd'hui, à la lumière des nouvelles informations que je possède, il n'y a rien d'anormal dans cet achat puisque le canot avait été libéré. Les policiers ont même tenté de le remettre à la famille, qui n'en voulait pas. »

COMMISSION POITRAS

Isabelle accuse Arcand d'être à l'origine du tract injurieux

■ **MONTREAL (PC)** — L'enquêteur Hilaire Isabelle est convaincu que la photo frontispice du tract injurieux et anonyme ayant circulé dans les rangs de la Sûreté du Québec (SQ), au début d'octobre 1995, provenait du service de la répression du banditisme dirigé à ce moment-là par Michel Arcand et qui était, à ce titre, responsable de l'enquête sur le clan Mattick et du procès pour importation de 26,5 tonnes de haschisch.

« L'accès à la photo de Mario Simard qui apparaissait sur le tract est très restreint. J'avais l'impression que c'était la photo d'agent d'infiltration de M. Simard.

« À ma connaissance et selon mon expérience, il n'y a personne qui a cette photo qui se trouve dans des bureaux sous clé sous le contrôle de M. Arcand et de quelques-uns de ses sergents », a déclaré M. Isabelle, hier, devant la commission Poitras qui enquête sur la SQ.

Il importe de signaler que dans les jours précédents l'émission du tract en question l'agent Mario Simard (qui a participé aux perquisitions chez les Matticks) avait consenti à collaborer à l'enquête interne et avait reconnu s'être parjuré au procès des Matticks, sous la pression de collègues policiers, relativement à des éléments de preuve.

M. Isabelle a émis ces commentaires, hier, alors qu'il était interrogé par Me

Marc-André Blain, l'avocat de Michel Arcand, qui cherchait à savoir ce qu'avait fait ce dernier pour nuire à l'enquête interne demandée par le directeur général Serge Barbeau sur les bavures policières survenues dans l'enquête sur le clan Matticks et par la suite au procès qui a suivi.



Isabelle

Pour ce qui est du tract lui-même, de quatre pages, M. Isabelle croit qu'il proviendrait des enquêtes criminelles, de la Direction du crime organisé. On peut y lire, entre autres, plusieurs attaques visant le ministre d'alors de la Sécurité publique, Serge Ménard, responsable de la SQ, dont celle voulant que « le ministre Ménard est le grand ami des assassins du caporal Lemay de la SQ ».

On y indique également qu'« à l'approche du référendum du 30 octobre 1995, les membres de la SQ se font encore éblouir par des décisions politiques (enquête du coroner Gilbert,

l'affaire des policiers de Chambly, les plants de marijuana à Oka. Le ministre demande au directeur Barbeau une enquête complète sur une erreur faite (relativement aux Matticks), erreur qui facilitait le travail de la juge de remettre en liberté des bandits millionnaires qui font la pluie et le beau temps sur le port de Montréal. »

Plusieurs questions sont ensuite soulevées. « Que peut penser un enquêteur de la SQ qui sait que son ministre de la Sécurité publique demande à son homme de main Barbeau de faire entreprendre une enquête sur les agissements de certains enquêteurs et leurs supérieurs (des officiers) dans le dossier des frères Matticks ? »

À la dernière page, les auteurs débattent allègrement sur les enquêteurs Hilaire Isabelle, Louis Boudreault et Bernard Arsenault et leur superviseur Gilles Saint-Antoine, un directeur général adjoint.

Outre les soupçons de M. Isabelle relativement à l'origine de la photo, l'enquêteur estime que M. Arcand a cherché à nuire à son enquête en fournissant des informations « très superficielles » sur les responsabilités de chacun de ses subalternes.



Hilaire Isabelle

Un manteau
PRÉMONT
FORGUES

*Un choix incomparable
de manteaux de drap*

**La plus grande
sélection à
Québec**

- ❖ cachemire
- ❖ laine
- ❖ alpaga
- ❖ pelisse
- ❖ thermoloft
- ❖ microsuede
- ❖ microfibre
- ❖ cuir
- ❖ agneau retourné
- ❖ fourrures

**Plan
mise
de
côté
disponible**

**Choisissez
votre manteau
maintenant
et prenez-en
livraison
quand le
froid
arrivera.**

Félicitations Madame Marie Fortin de Ste-Anne-de-la-Pérade, heureuse gagnante du voyage à Cuba dans le cadre de notre concours sur l'entreposage.

Place de la Cité • Ste-Foy
654-3660



LE 4RUNNER 1998

429 \$*
par mois
(48 mois)

**CRÉDIT
TOYOTA**

Plains de location-hail de Credit Titania. Approvisionnement du crédit requisie. Offre s'appliquant aux modèles 1986-1990, neuils, loués et livrés au prix tant le 31 décembre 1997. "Véhicules calculés à partir d'un location-hail de 48 mois (modèle afficher) NISSAN-BUICK à la suite maximale à un taux de 6,8 %, avec versement initial de 3 900 \$ en valeur de reprise nette égale à la première mensualité et dépôt garanti de 300 \$ à verser à la livraison. Immobilisation, assurances et taxes en sus. Maximum de 200 \$ aller pour frais de transport et de préparation. Coût total de location : 24 492 \$. Valeur de l'option d'achat : 200 \$ à verser à la livraison. Immobilisation totale maximum de 96 000 kilomètres. Supplément de 0,10 \$ par kilomètre additionnel, 40¢ à l'an. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Modèle d'option d'achat : 200 \$ à verser à la livraison. Pour renseignements, téléphoner à nos bureaux ou nous écrire.

Àu boulot, vous projetez une image professionnelle, sérieuse. Très bien. Mais il y a autre chose dans la vie! Que diriez-vous d'un véhicule aussi performant sur la route que vous l'êtes au travail? Le 4Runner 1998 de Toyota présente un ensemble de caractéristiques qui allient rendement et bien-être : moteur V6 de 183 ch, sièges sport, climatiseur, glaces assistées, marchepieds et plus encore. Passez voir le 4Runner et demandez à faire un essai sur route. Ne renoncez pas au plaisir de le conduire. Vous auriez l'impression de vous retrouver... à pied!

 **TOYOTA**



En tout lieu et en tout temps, n'oubliez jamais l'environnement. 1 888 TOYOTA-8 / www.toyota.ca

 Votre concessionnaire Toyota est fier de vous proposer des services, tous d'exceptionnelle qualité.

Morte de soif

La fillette de 2 ans n'a rien eu à boire pendant six jours

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — Les parents d'une petite fille littéralement morte de soif après avoir été laissée à elle-même dans son lit ont été reconnus coupables d'homicide involontaire, hier, au Nouveau-Brunswick, à la suite d'un procès qui soulève des questions sur le fonctionnement du réseau des services sociaux de la province.

« Emmenez-les », a lancé le juge Hugh McLellan après avoir rendu son verdict de culpabilité au procès de Marc Janes, âgé de 25 ans et de Helen Brewer, âgée de 23 ans.

Le couple a été condamné pour n'avoir pas assuré les soins essentiels à la vie de leur fillette de deux ans, Jacqueline Brewer, morte de déshydratation peu de temps avant Noël, l'an dernier.

La mère de la fillette sanglotait, tête baissée, quand on l'a emmenée. Le père, lui, qui était resté impassible tout au long du procès, n'a manifesté aucune émotion.

Tous deux connaîtront leur sentence le 17 novembre.

À l'extérieur du tribunal, parents, amis et simples observateurs se félicitaient du verdict et du fait que la sœur et le frère de Jacqueline, respectivement âgés de cinq ans et un an, n'auront pas à subir le sort effroyable qu'aura connu leur petite sœur.

LA MAIN RONGÉE PAR UN CHINCHILLA APPRIVOISÉ

Des experts médicaux appelés à témoigner au cours du procès, qui a duré une semaine, ont soutenu que l'en-

fant n'avait rien eu à boire pendant les six jours qui ont précédé sa mort. Ils ont aussi affirmé qu'elle était décédée depuis huit à 12 heures avant son transport à l'hôpital, et qu'après sa mort, le chinchilla apprivoisé de la famille a rongé une de ses mains.

« Le docteur John Anderson, un pédiatre de Halifax, a déclaré dans son témoignage que la déshydratation de Jacqueline devait être très apparente aux yeux de ses parents et qu'au cours de ses six dernières heures, elle a probablement été extrêmement malade, sinon dans un état comateux, note le juge McLellan dans son jugement. J'accepte cette preuve. »

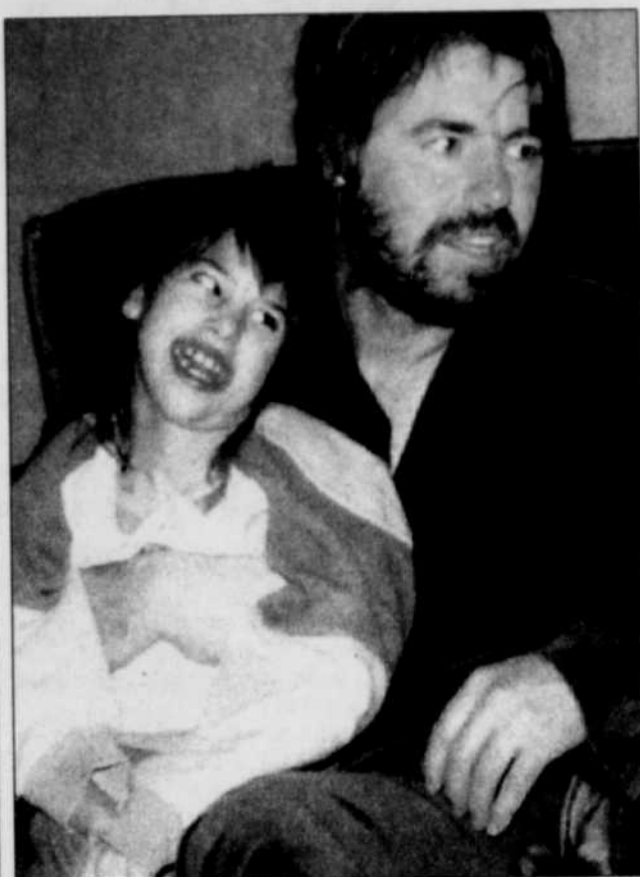
Certains ont laissé entendre que les travailleurs sociaux qui sont intervenus auprès de la famille de Jacqueline devraient porter une partie de la responsabilité de sa mort. Mais le juge a déclaré qu'il s'agissait du procès des parents, et de personne d'autre.

L'audition des témoignages a permis d'établir que plusieurs travailleurs sociaux et spécialistes en santé sont intervenus auprès des membres de la famille, pour tenter d'améliorer leurs conditions de vie sordides.

Les services de protection de l'enfance ont reçu 16 plaintes concernant la famille en trois ans, mais n'en ont retiré les enfants qu'une fois, pour une brève période de temps.

À l'extérieur du tribunal, plusieurs exprimaient de la colère à l'idée que les services sociaux n'ont pu sauver Jacqueline Brewer.

Ses parents
coupables
d'homicide
involontaire



Robert Latimer a tué sa fille Tracy, il y a trois ans.

Latimer a songé à tuer sa fille d'une balle dans la tête

Second procès du fermier

BATTLEFORD, Sask. (PC) — En pleurs, Robert Latimer a déclaré à la police qu'il avait songé à abattre Tracy, sa fille de 12 ans gravement handicapée, d'une balle à la tête avant de décider de la tuer en l'empoisonnement à l'oxyde de carbone, a-t-on appris hier au procès pour meurtre du fermier de Saskatchewan.

Robert Latimer a avoué à la police avoir tué sa fille 11 jours après la mort de Tracy, a déclaré le sergent de la Gendarmerie royale du Canada, Ken Lyons.

Dans son témoignage, le sergent a affirmé que M. Latimer lui a dit avoir parlé de son souhait de mettre fin aux souffrances de sa fille pendant au moins deux semaines avant sa mort, et en avoir même discuté avec sa femme Laura.

Selon le sergent, M. Latimer lui a dit en pleurant : « (Laura) a dit qu'elle aimerait pouvoir téléphoner à un Jack Kevorkian... J'ai pensé à lui tirer une balle dans la tête. » M. Kevorkian est le médecin américain connu pour avoir été impliqué dans de nombreux suicides « assistés ». Mais Robert Latimer a souligné que son épouse Laura n'avait aucunement été impliquée dans la planification de la mort de Tracy.

Affaisé sur le banc des accusés, Robert Latimer a écouté le témoignage du policier les yeux baissés et la tête posée sur sa main gauche. Assise au premier rang de la salle d'audience, Laura Latimer écoutait, apparemment impassible.

Toujours selon l'agent de la GRC, M. Latimer a affirmé dans une déclaration écrite que « (sa) priorité était de mettre fin à ses souffrances ». Lisant la déclaration de l'accusé, le sergent a dit que le fermier avait raconté avoir tué sa fille en la plaçant derrière le volant de son camion, pour ensuite la couvrir d'un sac de couchage et diriger les gaz d'échappement à l'intérieur du véhicule.

Tracy, qui était gravement atteinte de paralysie cérébrale, est morte le 24 octobre 1993. Elle ne pouvait marcher, parler ou se nourrir par elle-même. Elle pesait moins de 40 livres au moment de son décès.

Latimer plaide non coupable de meurtre non prémédité. Le procès se déroule dans la même salle où il a été reconnu coupable de meurtre non prémédité il y a trois ans. La Cour suprême a ordonné la tenue d'un nouveau procès parce que la GRC, agissant sur ordre de la Cour, avait, en prévision du premier procès, interrogé des jurés potentiels sur leurs opinions en matière d'euthanasie, d'avortement et de religion.

Houda-Pépin relève des contradictions de Bouchard sur la Chine

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — La critique libérale Fatima Houda-Pépin se demande quelle personnalité de Lucien Bouchard émergera, en Chine, à compter de dimanche: celle de l'ex-chef bloquiste ou bien celle du premier ministre actuel?

Hier, à Québec, à l'Assemblée nationale, Mme Houda-Pépin a soulevé cette question, à quelques jours du démarrage de Mission Québec. Elle s'en est pris aux positions contradictoires qu'elle a décelées chez M. Bouchard au fil des ans, contradictions réfutées vigoureusement par le premier ministre.

Mme Houda-Pépin a cité, coupure de presse à la main, l'ex-chef bloquiste dénonçant, en 1994, la mollesse du gouvernement Chrétien face aux violations de droits de l'homme. À la veille du départ de Team Canada pour la Chine, le leader du Bloc québécois avait condamné le changement de cap fédéral, dissociant relations commerciales et droits de la personne. En entrevue, à son bureau, la critique libérale a souligné que M. Bouchard avait raillé Ottawa que « plus un pays serait riche, plus nous serions complaisants ».

La députée de La Pinière met cette sortie en opposition avec le discours livré, en septembre, par M. Bouchard. Elle a repris les propos du premier ministre, à l'effet que « ce n'est pas du ressort d'un gouvernement dirigeant sept millions de personnes d'imposer et d'altérer des politiques du géant chinois ».

Le chef du gouvernement a accusé son opposante de dénaturer ses propos. À propos de sa déclaration de septembre, a-t-il lancé, la députée a omis une citation : « Je n'ai pas l'intention de transformer un voyage économique en un voyage politique lourd. »

M. Bouchard a repris avoir alors indiqué clairement que « la question des droits de l'homme est très importante pour nous. Je ne rejette absolument pas la possibilité de la soulever avec mes vis-à-vis chinois. Mais j'ai l'intention de faire preuve de courtoisie et de respect. (...) En rentrant, j'aurai l'occasion de faire le point. » Selon lui, pour accélérer l'évolution des pays moins démocratiques, « il faut se rapprocher d'eux ». Il a tenu à conclure en citant le chef libéral Daniel Johnson. En 1994, son adversaire politique a déclaré, selon M. Bouchard, « que plus les Chinois vont être proches des milieux occidentaux, plus il y aura convergence des principes de droit en Chine avec le reste du monde ».

« C'est un vire-capot, à tout de même fait valoir en entrevue Mme Houda-Pépin. Il est un homme imprévisible. »

En second lieu, elle s'élève contre la relation établie par M. Bouchard entre la possibilité d'intervention et la taille du Québec. « C'est une question de principe. Ce n'est pas une question de poids démographique, mais une question morale. »

La porte-parole libérale en matière de relations internationales se montre, sur le fond, d'accord avec Mission Québec, la délégation de 183 hommes et femmes d'affaires menée par le premier ministre Bouchard. « Je souhaite que la mission soit un succès. Nous avons besoin des exportations. Je souhaite que l'expédition demeure économique », a-t-elle dit. Elle a cependant émis l'avis qu'il y a place pour soulever la question des droits fondamentaux.

« Je pense que cela fait partie des dossiers à aborder, en tenant compte que nous sommes dans le contexte des relations internationales. On ne peut pas fermer les yeux sur des violations flagrantes. Je pense que c'est le rôle du premier ministre d'inscrire cette question à l'agenda des discussions. »



Fatima Houda-Pépin

C'est un
vire-capot,
fait valoir la
députée, en
entrevue

Marie Coulombe



Braille
Jymico

Monture
No 913
de Tura

Lentilles
organiques
Nikon

porte maintenant
des lunettes de
Jacques Langlois

50%

JACQUES
Langlois
OPTICIEN

Comme toujours Jacques Langlois offre
un rabais de 50% sur les montures à
l'achat d'une lunette complète
(sauf quelques exceptions).

Aucun paiement avant 6 mois
(facultatif)

LIMOILLOU
455, 3^e Avenue
523-6690

MAIL CENTRE-VILLE
460, St-Joseph Est
529-9351

SAINT-FOY
1113, route de l'Église
659-3616

Examen de la vue par des optométristes sur place

Rapprochez-vous...



Imaginez.

Imaginez un peu que vous puissiez être toujours en contact avec les personnes les plus importantes de votre vie, chaque fois que vous le voulez. C'est possible avec le téléavertisseur Cantel™ AT&T™ qui vous permet de vous rapprocher des personnes que vous aimez.

Dès maintenant et jusqu'au 31 décembre, payez 12 mois de temps d'antenne à l'avance et obtenez un mois gratuit, en plus d'un escompte additionnel de 10 % sur le temps d'antenne. C'est là une façon pratique et abordable de rester tout près.

Pour plus d'information sur les téléavertisseurs Amigo, visitez un centre Cantel AT&T, un détaillant participant ou faites tout simplement le 1 888 692-6446.

MÊME QUAND
VOUS ÊTES LOIN
AVEC LE TÉLÉAVERTISSEUR AMIGO



CANTEL AT&T

RadioShack

FUTURE SHOP

AVANTAGE

CANTEL

AT&T

L'offre par le biais de la ligne 1 888 692-6446 est soumise au paiement préalable sur carte de crédit. Des frais de mise en service s'appliquent. Offre disponible aux nouveaux abonnés seulement. Période minimum de 12 mois. Frais de résiliation anticipée exigibles. Les abonnés doivent être âgés de 18 ans et plus. Ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle. L'offre prend fin le 31 décembre 1997. L'escompte de 10 % et le mois gratuit seront appliqués sur le compte de téléavertisseur de l'abonné. Le produit peut être offert de deux façons: téléavertisseur Cantel ou AT&T Corp. 1996 tous droits réservés.

EN BREF

PROCÈS MEDLEY Tracy Gonzalez se contredit

La conduite de Tracy Gonzalez, la compagne de James Medley, a, sur des points importants, contredit hier le témoignage qu'elle a déjà livré en cour. Mais un psychiatre a proposé une explication: la jeune femme souffre d'un trouble de la personnalité. Accusée d'avoir participé à la torture de deux adolescentes sous la direction de Medley (39 ans) l'an dernier, Gonzalez (19 ans) a reconnu n'avoir rien empêché des nombreux sévices imposés. Elle a admis avoir participé, même quand Medley ne se trouvait pas immédiatement sur la scène des incidents. La version de la coaccusée: Medley la dominait au point qu'elle agissait sous la contrainte. (PC)

Alerte aux chandelles

Santé Canada a émis un avertissement, hier, concernant certaines chandelles d'Halloween en forme de main, de pied ou de cerceuil. Le ministère soutient que les chandelles produisent de hautes flammes et dégagent une chaleur intense et se consomment vite. Santé Canada estime que les chandelles pourraient mettre le feu à d'autres matériaux autour. (PC)

LE MONDE



L'Irak défie les Nations unies

Saddam expulse les membres américains d'une agence de l'ONU

■ NEW YORK (d'après AP et AFP) — Le Conseil de sécurité des Nations unies a qualifié hier soir d'« inacceptable » la décision de Bagdad d'ordonner aux membres américains de la Commission spéciale de l'ONU sur le désarmement de quitter sous peu le territoire irakien.

La déclaration a été approuvée à l'unanimité par les 15 membres du Conseil de sécurité, qui a invité l'Irak à revenir sur sa décision, sous peine de « graves conséquences ». Ces « conséquences » ne sont pas précisées, mais n'excluent ni l'usage de la force ni des sanctions additionnelles, selon des diplomates. Le Conseil de sécurité a ainsi réformé hier son unité.

L'ONU avait auparavant suspendu les opérations de son équipe d'inspection chargée de surveiller le désarmement irakien. Richard Butler, le chef de la Commission spéciale, a précisé

qu'il annulait aussi une visite prévue à Bagdad le 7 novembre. Selon M. Butler, la centaine d'inspecteurs actuellement présents en Irak ne mèneront aucune opération sur le terrain jusqu'à nouvel ordre.

TRÈVE VIOLÉE

« Je ne suis pas prêt à poursuivre le travail dans ces conditions, si l'Irak peut nous dire quelle personne de quel pays est ou non acceptable », a souligné M. Butler.

Les États-Unis peuvent aussi considérer que l'expulsion d'inspecteurs de

l'ONU constitue une « violation flagrante » de l'accord de cessez-le-feu de février 1991, ce qui ouvre la voie à des représailles militaires.

En septembre 1996, les É.-U. avaient tiré des missiles de croisières contre l'Irak après que ce pays eût violé l'interdiction de survol au nord du 36^e parallèle.

Techniquement, l'Irak est toujours en guerre avec la coalition dirigée par les É.-U. et toute violation de la trêve équivaut à une reprise des hostilités.

Bagdad a donné jusqu'au 5 novembre aux dix inspecteurs américains de

Bagdad ne coupe cependant pas tous les ponts

l'UNSCOM, présents sur place pour quitter le pays.

Saddam Hussein entend ainsi protester contre l'embargo imposé depuis sept ans par l'ONU.

La direction irakienne a choisi de ne pas rompre totalement les ponts avec l'UNSCOM.

DIVISER LE CONSEIL

L'Irak a tenté hier de diviser le Conseil de sécurité mais sans rompre ouvertement avec les Nations unies, ont estimé experts et diplomates.

Bagdad demande depuis l'année dernière le droit d'exporter plus que l'équivalent de deux milliards \$ de pétrole qu'autorise la résolution 986 du Conseil de sécurité pour importer vivres et médicaments, votée en décembre 1996.

Les agences de l'ONU ont fait savoir récemment que les vivres importés aux termes de cette résolution ne suffisaient pour combattre la malnutrition.

Mais l'Irak s'est toujours heurté à un front uni au Conseil de sécurité quand il a cherché à mettre fin aux missions de désarmement.

Bagdad affirme avoir désarmé totalement depuis 1992, mais l'UNSCOM l'accuse de continuer à dissimuler ses armes biologiques.

Tant que cette commission n'aura pas certifié que toutes les armes de destruction massive de l'Irak ont été détruites, l'embargo pétrolier imposé depuis l'invasion du Koweït en 1990 ne peut pas être levé.

TIENANMEN

Zemin refuse de s'excuser

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Les présidents américain et chinois États-Unis Bill Clinton et Jiang Zemin se sont livrés hier à la Maison-Blanche à un extraordinaire affrontement public sur les droits de l'homme.

Malgré la volonté de M. Clinton de mettre désormais en avant ce qui unit les deux pays, la conférence de presse conjointe des deux leaders a offert au monde le spectacle rarissime du président des États-Unis et de son homologue chinois s'affrontant en public à propos de Tiananmen.

M. Jiang a justifié ce massacre, parlant de « mesures nécessaires » pour assurer la « stabilité » de l'État.

Ces propos ont entraîné une riposte de M. Clinton qui, la mine sombre, a affirmé que la Chine était « du mauvais côté de l'Histoire » sur la question des libertés.

Visiblement désireux de souligner les divergences entre les deux pays à l'attention de ceux qui, aux É.-U., l'accusent de fermer les yeux sur les pires abus du régime chinois, le président américain est intervenu pour exprimer son opinion après chacune des réponses de M. Jiang.

Mais — et c'est là que son attitude a changé — il a souligné que ces « divergences fondamentales » entre eux ne justifiaient pas que les États-Unis compromettent leurs relations avec un pays au rôle de plus en plus crucial.

Mais M. Jiang n'a pas cédé un iota sur le plan des droits de l'homme dans son pays, alors que juste en face de la Maison-Blanche, quelque 2000 personnes, dont l'acteur Richard Gere, dénonçaient « le boucher de Pékin ».

Ce sommet avait pour but de stabiliser les relations entre les deux pays — l'unique superpuissance du globe et un géant qui constitue son rival potentiel au XXI^e siècle — en crise depuis le massacre de centaines de manifestants pro-démocratie sur la place Tiananmen de Pékin, en juin 1989.

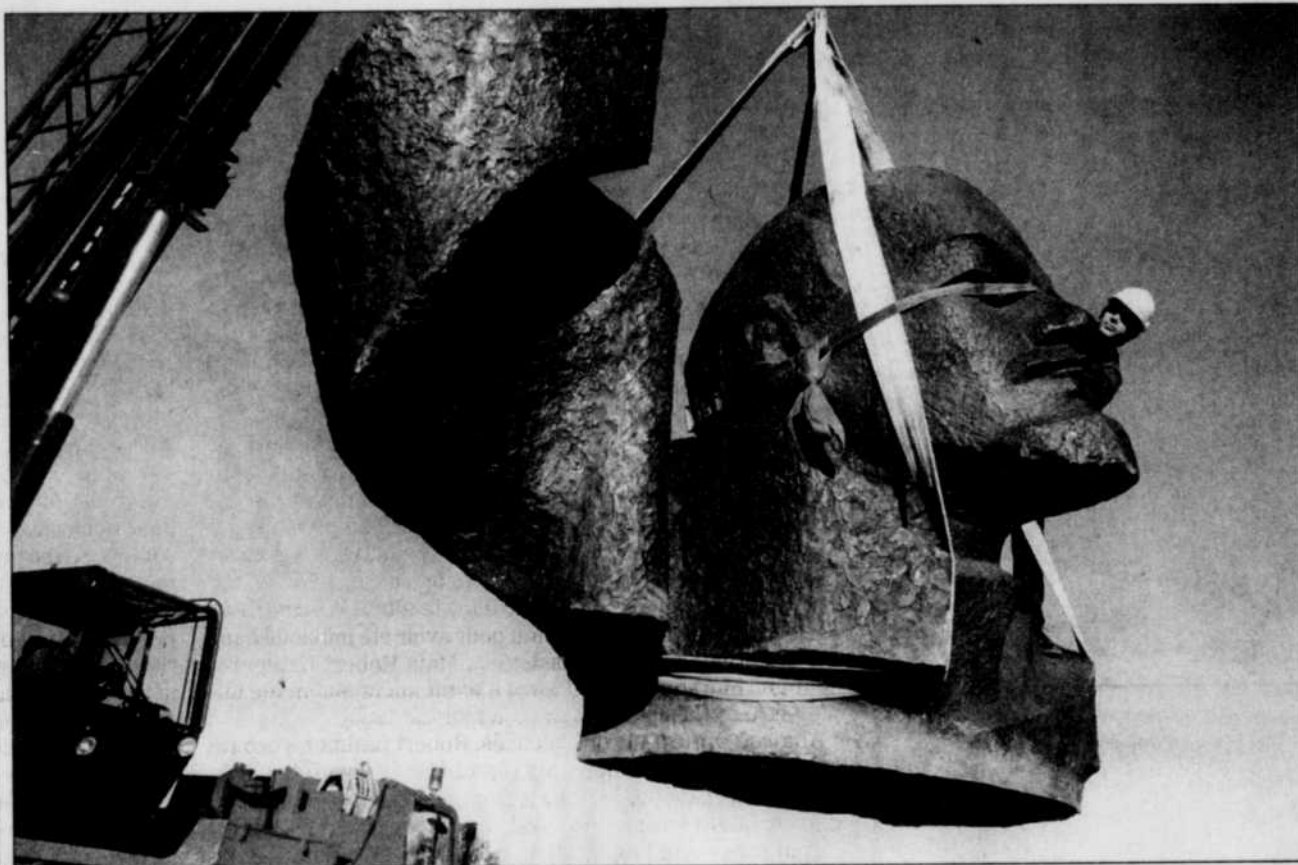
M. Jiang, arrivé dimanche aux États-Unis, est le premier numéro un chinois à effectuer une visite officielle aux É.-U. depuis 18 ans.

Pékin a par ailleurs lancé hier un avertissement à Washington, lui enjoignant de rester à l'écart de la question du Tibet, qu'elle considère comme une affaire intérieure chinoise.

« Le Tibet fait partie de la Chine quoi qu'il se passe là-bas, et quoi qu'il arrive à Pékin ou dans aucune autre ville de Chine, c'est aussi une affaire intérieure », a déclaré à Washington le ministre des Affaires étrangères, Qian Qichen.

Un débat inusité avec Clinton sur les droits de l'homme

Lénine aux enchères



Masqué en partie par le nez de Lénine, Howard Standley supervise le travail de déplacement d'un buste géant de Lénine. Il a fallu une grue pour déplacer la statue de bronze de cinq tonnes et de 2,6 m installée en Latvie jusqu'à la chute du régime communiste. Elle a été acheminée au Royaume-Uni où elle pourrait être vendue aux enchères.

ISRAËL

Lévy affirme avoir enfin un mandat

JÉRUSALEM (d'après AFP et AP) — Le ministre israélien des Affaires étrangères David Lévy a affirmé, hier, avoir enfin obtenu un mandat pour négocier avec les Palestiniens dans les prochains jours à Washington.

« J'irai à Washington avec les pouvoirs nécessaires et un mandat pour discuter de tous les sujets à l'ordre du jour », a dit M. Lévy à l'issue d'une réunion du gouvernement sur les négociations avec l'Autorité palestinienne.

M. Lévy est toutefois resté dans le flou sur le détail de son mandat.

Interrogé par les journalistes, il s'est refusé à préciser quel était le mandat exact que lui avait confié le gouvernement sur les prochaines étapes du retrait militaire israélien des zones rurales de Cisjordanie, ainsi que sur un éventuel gel ou coup de frein à la colonisation.

M. Lévy refusait, jusqu'à présent, de se rendre à Washington sans avoir de mandat clair pour négocier avec les Palestiniens la poursuite du processus d'autonomie, gelé depuis le début de la construction d'un nouveau quartier juif à Jérusalem-Est en mars. M. Lévy arrivera dimanche à Washington pour des entretiens avec le numéro deux palestinien Mahmoud Abbas et le secrétaire d'État Albrigh.

M. Netanyahu est disposé à « ralentir » la construction de logements dans les colonies situées dans les territoires palestiniens, a indiqué hier la télévision publique.

M. Lévy pourra évoquer ce « ralentissement » à Washington.

La télévision a toutefois souligné que le gouvernement a rejeté un « gel » de la colonisation exigé par l'Autorité palestinienne.

De plus, le nombre de logements dont la construction devrait être ralentie est resté dans le flou, a poursuivi la télévision.

Jusqu'à présent, M. Netanyahu, chef de file de la droite nationaliste, avait refusé de faire la moindre concession sur la colonisation. Il s'était borné à affirmer qu'aucune nouvelle implantation ne serait créée.

Par ailleurs, M. Lévy va proposer aux Palestiniens de renoncer à exiger la mise en oeuvre de la deuxième étape du retrait militaire israélien des zones rurales de Cisjordanie, selon la télévision.

FRAUDE ÉLECTORALE

Algériens invités à manifester en masse

ALGER (AFP et AP) — Unis pour la première fois, militants de deux partis islamistes légaux, de la mouvance « démocrate » et de l'ancien parti unique doivent manifester aujourd'hui à Alger pour protester contre la « fraude » lors du dernier scrutin local et tenter de faire plier le gouvernement.

Cette marche, première manifestation unitaire depuis l'instauration du multipartisme, en 1989, doit constituer le temps fort d'un mouvement de contestation qui se développe aussi dans plusieurs villes de l'intérieur.

Deux des partis siégeant au gouvernement, le Front de libération nationale (FLN, ex-parti unique) et le premier parti islamiste légal, le Mouvement de la société pour la paix (MSP, ex-Hamas) participent à la marche.

Les autres partis sont les partis rivaux de la mouvance « démocrate », le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et le Front des forces socialistes (FFS).

Le mouvement islamiste Ennahda, à la ligne plus « dure » que le MSP, est aussi signataire. Le Parti des travailleurs (PT), d'extrême-gauche, participe aussi à la manifestation. Le MSP de cheikh Mahfoud Nahnah

quittera les Assemblées communales et départementales nées du scrutin.

« Le pouvoir a donné une occasion en or à l'opposition, toutes tendances confondues, de se lier contre lui », estimait le quotidien privé *El Watan*.

La pression de la base a conduit le MSP et le FLN à durcir le ton, mais sans remettre en cause, jusqu'à présent, leur participation au gouvernement, ni au parlement élu en juin.

Outre Alger, des initiatives locales agitent certaines villes de l'intérieur: retrait des candidats, sit-in de protestations, marches.

Deux autres massacres, qui n'ont par ailleurs pas été revendiqués, ont eu lieu dans la nuit de lundi à mardi dans deux localités de l'Ouest algérien où 13 personnes ont été égorgées.

Le chef de la 1^{re} région militaire, le général Said Bey, a enfin été remplacé par le chef de la 5^e région.

La 1^{re} région militaire couvre la zone de l'Algérois, théâtre de récents massacres, et où le Groupe islamique armé (GIA) est très actif.

L'Armée nationale populaire (ANP) avait été accusée par certains de « passivité » voire de complicité lors des dernières tueries.

Les banques suisses révèlent d'autres comptes dormants

■ BALE, Suisse (AFP) — Quelque 14 500 noms de Suisses et d'étrangers titulaires de comptes en déshérence ont été publiés hier par les banques suisses dans le cadre de leur vaste campagne pour permettre à des victimes de l'Holocauste de récupérer leur argent.

Mais la plupart des nouveaux comptes mis au jour contiennent peu d'argent et n'appartiennent sans doute pas à des survivants ou héritiers de l'extermination des Juifs par les nazis il y a plus de 50 ans, ont dit des dirigeants bancaires.

Les noms de 3687 étrangers de plus de 40 pays, sont mis à la disposition du public sur Internet et le réseau international du cabinet comptable Ernst and Young.

Ces comptes renferment 4,5 millions \$, un dixième seulement des sommes identifiées lors de la publication d'une première liste de 1800 noms en juillet, sous la pression internationale.

Beaucoup de ces comptes en banque et d'épargne sont inférieurs à 100 \$, selon l'Association suisse des banquiers (ASB).

L'ASB a aussi distribué hier une liste de 10 875 noms de Suisses titulaires de comptes non réclamés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Certains pourraient y avoir déposé de l'argent en faveur de Juifs fuyant les nazis. Ces comptes suisses totalisent 11,75 millions \$.

Au total, quelque 81 millions \$ ont été retrouvés par les banques helvétiques sur près de 16 000 comptes en déshérence depuis le début de leurs recherches il y a environ deux ans.

Les banques ont pris l'initiative sans précédent

de révéler des noms de clients en réponse aux attaques des organisations juives qui les ont accusées d'avoir conservé des millions, voire des milliards de dollars, déposés dans leurs coffres dans les années 1930-40 par des victimes des persécutions nazies.

Des Suisses et d'autres nationalités qui avaient servi de prête-noms sont soupçonnés d'avoir profité de l'Holocauste pour s'emparer de fortunes qui leur avaient été confiées. Mais il est difficile de les identifier.

VENTE CIRCULAIRE D'AUTOMNE

Changez d'air



PALLISER

• Fini chêne blanchi

6 morceaux

1199\$



SIMMONS

• Sofa-lit haut de gamme

MATELAS
SIMMONS
Beautyrest

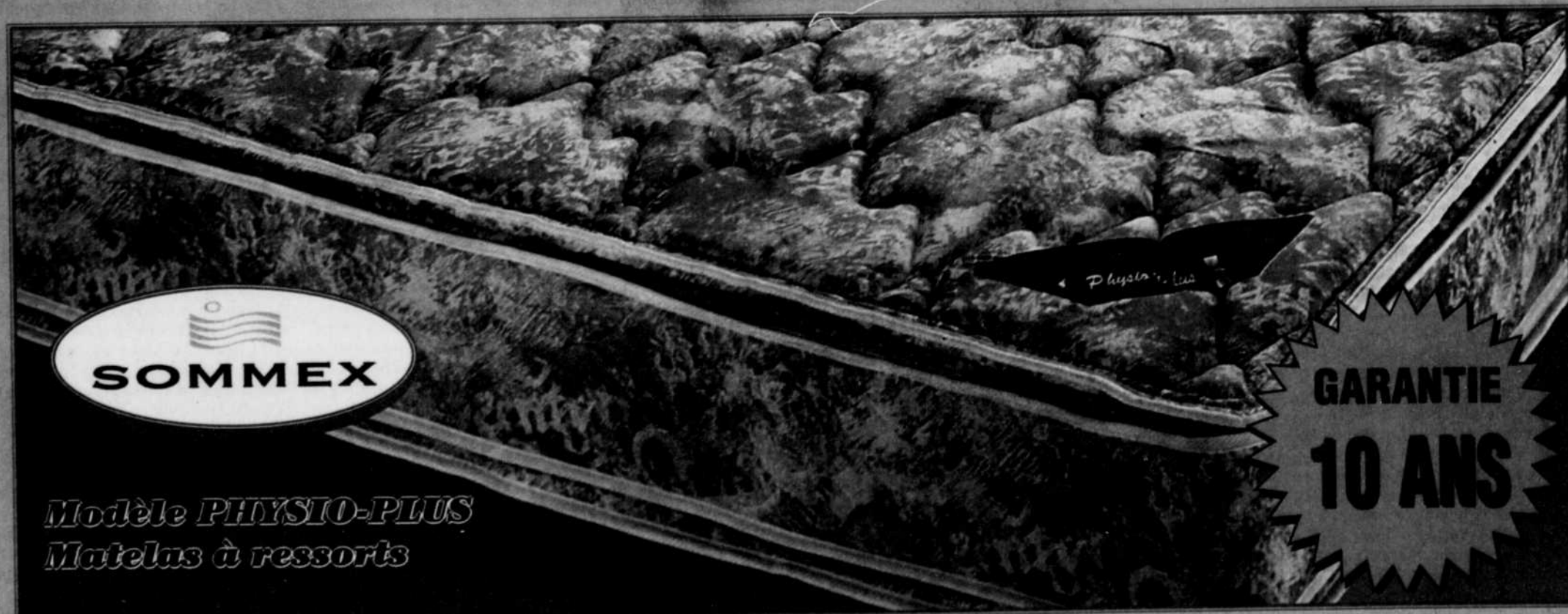
Sofa-lit

949\$ ARBOIT

• Merisier massif
• Buffet en sus: 299\$

5 morceaux

699\$



SOMMEX

Modèle **PHYSIO-PLUS**
Matelas à ressorts

**GARANTIE
10 ANS**

Matelas 39"

299\$
Rég. : 399\$

Matelas 54"

349\$
Rég. : 499\$

Matelas 60"

399\$
Rég. : 549\$

Matelas 78"

649\$
Rég. : 899\$

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées. Prix, produits et modalités de paiement sujets à changements sans préavis.

A M E U B L E M E N T S
TANGUAY

OUVERT
LE DIMANCHE
DE MIDI À 17H

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

Commande téléphonique • Utilisez nos lignes sans frais **AVANTAGE 1-800**

LÉVIS:

5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
1-800-563-4511
(418) 833-4511

BEAUPORT:

535, boul.
Ste-Anne
1-800-563-6282
(418) 667-6282

LES SAULES:

Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ormière
1-800-563-4411
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:

2200, boul.
des Récollets
1-800-465-2200
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:

822, boul. Sainte-Anne
Rte 132, Cté de Rimouski
1-800-463-4411
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:

1990, boul. Talbot
1-800-363-4711
(418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP:

245, Hôtel-de-Ville
1-800-510-4711
(418) 867-4711